



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du 11 avril 2025

SOMMAIRE

Avant-propos

Le contexte national

- Le contexte économique
- Projet de loi de finances 2025

Le contexte local

- Une population jeune
- Taux de chômage
- Revenus des ménages
- Taux de pauvreté
- Logements sociaux

Le contexte actuel du CCAS

I – Les missions du CCAS

- 1.1 L'Action sociale
- 1.2 L'épicerie sociale et solidaire
- 1.3 Espace seniors
- 1.4 SAAD

II- Organisation budgétaire du CCAS

- 1 – Evolution des recettes en section de fonctionnement
 - 1.1 Evolution des recettes du Budget principal
 - 1.2 Evolution des recettes du budget annexe « L'Accueil »
 - 1.3 Evolution des recettes du budget annexe « Epicerie Sociale et Solidaire »
 - 1.4 Evolution des recettes du budget annexe « SAAD »
- 2- Evolution des dépenses en section de fonctionnement
 - 2.1 Evolution des dépenses du budget principal
 - 2.2 Evolution des dépenses du budget annexe « L'Accueil »
 - 2.3 Evolution des dépenses du budget annexe « Epicerie Sociale et Solidaire »
 - 2.4 Evolution des dépenses du budget annexe « SAAD »
- 3– Evolution des recettes en section d'investissement
 - 3.1 Evolution des recettes du budget annexe « L'Accueil »
 - 3.2 Evolution des recettes du budget annexe « Epicerie Sociale et Solidaire »
- 4- Evolution des dépenses en section d'investissement
 - 4.1 Evolution des dépenses du budget annexe « L'Accueil »

III – Orientations budgétaires 2025 du CCAS et des Annexes – PROSPECTIVES 2025

- 1 – Budget en section de fonctionnement du CCAS
 - 1.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 1.2 Les recettes de fonctionnement
- 2 – Budget en section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe L'Accueil
 - 2.1 Les dépenses en section de fonctionnement
 - 2.2 Les recettes en section de fonctionnement
 - 2.3 Les recettes et dépenses en section d'investissement
- 3 – Budget en section de fonctionnement et d'investissement du budget de l'Epicerie
 - 3.1 Les dépenses en section de fonctionnement
 - 3.2 Les recettes en section de fonctionnement
 - 3.3 Les dépenses et recettes en section d'investissement
- 4 – Budget en section de fonctionnement du SAAD

Conclusion

AVANT PROPOS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétences spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Centre Communal d'Action Sociale est tenu de faire un débat sur les orientations générales du Budget avant l'examen et le vote de celui-ci.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venue renforcer les anciennes dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des communes et des établissements publics administratifs en accentuant l'information aux membres de l'assemblée délibérante et aux citoyens. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport et les modalités de publication et de transmission. A l'issue du débat d'orientation budgétaires, le conseil d'administration prend acte par délibération de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Sur fond de nouvelle organisation territoriale, dans une redistribution progressive des différentes compétences dans le cadre du Territoire, le Centre Communal d'Action Sociale occupe une position centrale dans la mise en œuvre de la politique sociale municipale.

Il tire sa légitimité de son action dans sa proximité avec l'utilisateur et dans la multiplicité de ses interventions sur l'environnement social où les dispositifs réglementaires sont complexes et en perpétuelle évolution.

Le contexte National

Le contexte économique

L'économie mondiale sort tout juste de la plus forte poussée d'inflation recensée dans l'histoire récente. Par rapport à la période 2017-2021, les anticipations d'inflation, en particulier dans de nombreux pays avancés, s'établissent aujourd'hui encore plus au-dessus de la cible des banques centrales. Les tensions géopolitiques restent élevées, notamment celles constatées au Moyen-Orient, ainsi que les frictions commerciales à l'échelle mondiale. Les avancées sur le front des politiques budgétaires et structurelles sont très ralenties et incertaines.

Une inflation qui continue à ralentir

Dans les économies avancées, l'épisode inflationniste est terminé. En septembre 2024, l'inflation s'est établie sous la barre des 2% au Royaume-Uni et dans la zone euro. Depuis, l'inflation est repartie légèrement à la hausse de part et d'autre de la Manche tout en restant modérée (+2,3% en octobre et novembre). Aux Etats-Unis, l'inflation, mesurée par l'indice CPI du *Bureau of Labor Statistics*, s'est élevée à 2,6% en glissement annuel en octobre contre 3,2% un an auparavant. La progression de cet indice est toutefois tirée à la hausse par le dynamisme des loyers qui y occupent une place importante. Au sens de l'IPCH, concept utilisé en Europe pour mesurer l'inflation, le glissement annuel des prix aurait été sous la barre des 2% dès le mois de mai.

En 2025, les prix des produits de base énergétiques devraient baisser de 2,6% s'expliquant par la baisse des cours du pétrole, entraînée par la faiblesse de la demande chinoise et par une offre abondante en provenance de pays n'appartenant pas à l'OPEP. Cependant, cette baisse devrait être compensée d'une part par l'augmentation des prix du gaz provoquée par la perturbation des approvisionnements due au conflit en cours au Moyen-Orient et des arrêts de production sur des gisements actuels et d'autre part par l'augmentation des prix des produits de base (hors combustibles) du fait de révisions à la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons attribuables aux mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté les grands producteurs.

Cependant, les dynamiques actuelles de l'inflation pourraient s'inverser à tout moment, notamment sous l'effet de la révision des droits de douane ou l'intensification des tensions géopolitiques. Les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine pourraient s'aggraver, ce qui aurait des conséquences directes sur les routes commerciales ainsi que sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Le risque de résurgence des tensions inflationnistes reste donc bien réel.

Une croissance morose

Selon les dernières publications de l'INSEE, après un léger repli au quatrième trimestre 2024, le PIB aurait augmenté de 1,1% en 2024, essentiellement soutenu par les Jeux Olympiques et Paralympiques (premières estimations publiées le 30 janvier 2025 – estimations définitives attendues fin février/début mars). En 2025, l'activité garderait un rythme morose.

La croissance serait essentiellement soutenue par la consommation des ménages et par l'activité agricole plus dynamique qu'en 2024. L'acquis de la croissance à mi-année pour 2025 serait de 0,5% et sur l'année entière de 0,9%.

Le choc inflationniste résorbé mais dont les effets sont durablement défavorables

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

L'année 2024 a vu se résorber le choc inflationniste lié aux deux crises de début de la décennie 2020 (covid 19 et guerre d'Ukraine) comme le montre le reflux de l'inflation française de 6,3% en février 2023 à des niveaux proches de 1% à l'automne 2024. Mais la normalisation de l'inflation ne doit pas être confondue avec le retour des prix à leur niveau d'avant crises car il n'y a pas eu d'inflation négative. Ces chocs ont donc un effet permanent sur le niveau des prix à la consommation mais également ceux de tous les biens indexés totalement ou partiellement (loyers résidentiels, commerciaux, contrats avec clause d'indexation...) et des biens à la production et à l'exportation. Les fondamentaux conjoncturels présagent d'une dynamique sage des prix en 2025. L'inflation devrait donc être proche des 1% tout au long du 1^{er} semestre 2025. Au second semestre, les forces désinflationnistes cycliques ne se renforceraient pas tandis que les forces structurelles (réchauffement climatique, TEE, fragmentation du commerce mondial...) gagneraient en prégnance. Ainsi, par le jeu des effets de base, l'inflation devrait s'inscrire plutôt proche de 1,5% à l'été 2025.



Projet de Loi de Finances 2025

Fait exceptionnel dans le déroulement législatif et politique de la Ve République, le projet de loi de Finances pour 2025 a été rejeté le 4 décembre dernier. Le gouvernement de Michel Barnier constitué le 5 septembre 2024 a été renversé par une motion de censure après avoir eu recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans vote le projet de loi de Financement de la sécurité sociale pour 2025 dans sa version issue de la commission mixte paritaire.

Dans ce contexte, une loi dite spéciale a été adoptée le 20 décembre 2024 pour assurer la continuité du service public (loi n°2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de Finances, JORF n°0302 du 21 décembre 2024).

Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3% de déficit public au plus tard en 2029.

À ce titre, le périmètre des dépenses de l'État (PDE) est en baisse en valeur par rapport à la loi de finances pour 2024

Les budgets pour 2025 alloués aux ministères permettent de financer les priorités du Gouvernement : l'éducation, la justice, la sécurité ou encore la défense nationale. Ainsi, plusieurs secteurs bénéficient des principales hausses de crédits budgétaires par rapport à la loi de finances pour 2024 :

- Le ministère des Armées voit ses moyens renforcés au service de la souveraineté et de l'autonomie stratégique de la France. Les orientations de la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 se traduisent en 2025 par une hausse des crédits +3,3 Md€ ;
- Les moyens du ministère de l'Intérieur sont également rehaussés pour garantir la sécurité de nos concitoyens avec + 1,0 Md€ ;
- Le ministère de la Justice bénéficie d'une hausse de + 0,3 Md€ de ses crédits permettant le renforcement de nos juridictions et la poursuite du programme de constructions de places supplémentaires de prisons

Enfin, les effectifs du ministère de l'Éducation nationale sont également préservés

Parmi les mesures présentées, **les collectivités territoriales voient leur budget réduit de 2,2 milliards d'euros avec une ponction par l'Etat sur leurs recettes** (au lieu des 5,5Md€ prévus à

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

l'automne). Etant donné sa structure économique et fiscale, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges n'est pas concernée par cette mesure.

Les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% en 2024). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

La réduction du Fonds de Compensation de la TVA et le gel de la DGF prévus dans le PLF initial ont finalement été abandonnés et seront financés par une nouvelle taxe « Tabac ».

Le contexte local

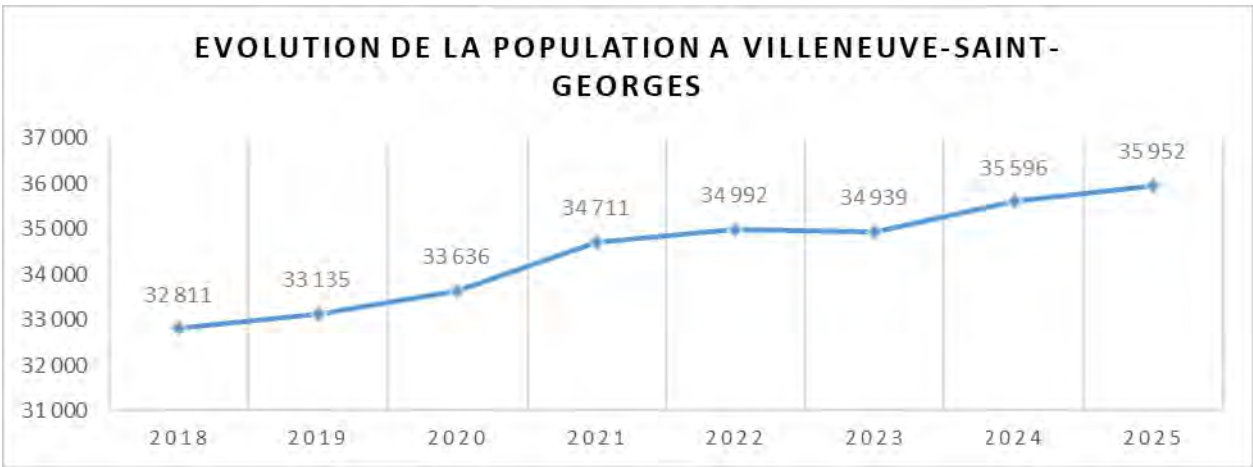
➤ Une population jeune qui ne cesse de croître

La Commune de Villeneuve-Saint-Georges compte **35 596 habitants à Villeneuve Saint Georges en 2024 (source : fiche DGF)**. Après une légère baisse en 2023, elle augmente de 2%. C'est une **population qui rajeunit fortement**. 47,2% de la population avait moins de 30 ans en 2021, contre 45% en 2010 et 2015.

NOMBRE D'HABITANTS A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population INSEE*	32 811	33 135	33 636	34 711	34 992	34 939	35 596	35 952
variation		324	501	1 075	281	-53	657	356
variation (en %)		1%	2%	3%	1%	0%	2%	1%

** données issues de la fiche DGF de 2018 à 2024. Pour 2025, il est retenu une hypothèse d'augmentation de la moyenne constatée des 7 dernières années*



Population par grande tranche d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	32 239	100	32 626	100	35 492	100
0 à 14 ans	7 449	23,1	7 484	22,9	8 459	23,8
15 à 29 ans	7 358	22,8	7 423	22,8	8 316	23,4
30 à 44 ans	7 159	22,2	6 693	20,5	7 166	20,2
45 à 59 ans	5 853	18,2	6 163	18,9	6 252	17,6
60 à 74 ans	2 725	8,5	3 225	9,9	3 605	10,2
75 ans ou plus	1 695	5,3	1 638	5	1 694	4,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

En 2024, Villeneuve Saint Georges accueillait 11 607 habitants de nationalité étrangère dont 6 161 hommes et 5 446 femmes, soit 33 % de sa population. Le nombre des familles de nationalité étrangère avec enfants habitant à Villeneuve Saint Georges était de 2 461, soit 43 % des familles. 40 % des familles avec un seul enfant, soit 836 familles, 43 % des familles de deux enfants, soit 802 familles, 45 % des familles avec trois enfants, soit 523 familles, 300 familles ont quatre enfants ou plus, soit 53 % des familles de quatre enfants et plus.

(Sources des données : Les données de la page Population Villeneuve Saint Georges proviennent de SOURCES : Nombre d'habitants selon le recensement de la population de l'INSEE. Le nombre d'habitant en France est calculé selon la dernière estimation déduction faite des ajustements statistiques, nous les avons vérifiées et mise à jour le lundi 26 février 2024. Le producteur des données émet les notes suivantes : Le nombre d'habitants est calculé conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003)

➤ Un taux de chômage plus élevé que la moyenne

En 2021, 69.6% de la population était « active ». Le taux de chômage était de 15,4% contre 7,3% au niveau national et départemental. Il touche particulièrement les jeunes (15-24 ans).

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	2 450	2 851	2 503
Taux de chômage en %	15,2	17,9	15,4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	21,5	27,1	20,8
Taux de chômage des 25 à 54 ans	14,6	17	14,3
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,8	13	15

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

➤ Un revenu disponible faible et une part de ménages non imposables importante

Le revenu disponible des habitants est d'en moyenne 16 960€ contre 37 670€ pour l'ensemble de la population. Moins de la moitié des ménages sont imposables : 41% contre 44% en France et 62.4% dans le Val-De-Marne.

Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	11 934
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	33 371
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	16 960
Part des ménages fiscaux imposables (en %)	41

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

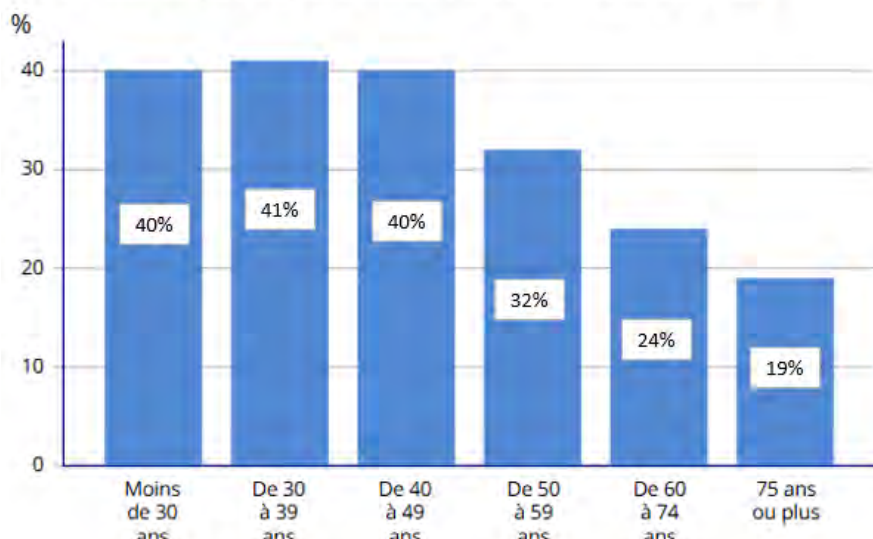
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024.

➤ **Un taux de pauvreté important.**

Alors que 14,6% de la population française vit sous le seuil de pauvreté (1 158€/mois), Villeneuve-Saint-Georges enregistre un taux de pauvreté de 34%, plaçant la Ville au 1^{er} rang des communes les plus pauvres du Val-De-Marne et 43^{ème} Ville la plus pauvre de France au rang DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Les moins de 50 ans sont particulièrement touchés par la pauvreté, avec un taux de 40%.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021



➤ **Un nombre important de logements sociaux et de nombreux QPV**

Alors que la France compte 5,4 millions de logements locatifs sociaux, soit 15,9% du parc immobilier, la Ville en compte plus de 40%. Plus de la moitié des habitants vivent dans un quartier prioritaire (QPV) et 25% bénéficie d'aides au logement.

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population INSEE	32 811	33 135	33 636	34 711	34 992	34 939	35 596	35 952
population vivant en QPV	17 269	17 269	17 269	17 269	18 284	18 284	18 284	18 284
part en %	53%	52%	51%	50%	52%	52%	51%	51%
nombre total de logements*	NC	12 565	12 788	12 771	12 805	12 748	12 396	12 396
nombre de logements sociaux	NC	4 739	4 775	4 861	4 838	4 893	4 924	4 924
part des logements sociaux	NC	38%	37%	38%	38%	38%	40%	40%
nombre de bénéficiaires des aides au logement	NC	11 288	11 503	11 660	10 407	9 732	9 051	9 051
part de la population bénéficiant des aides au logement	NC	34%	34%	34%	30%	28%	25%	25%

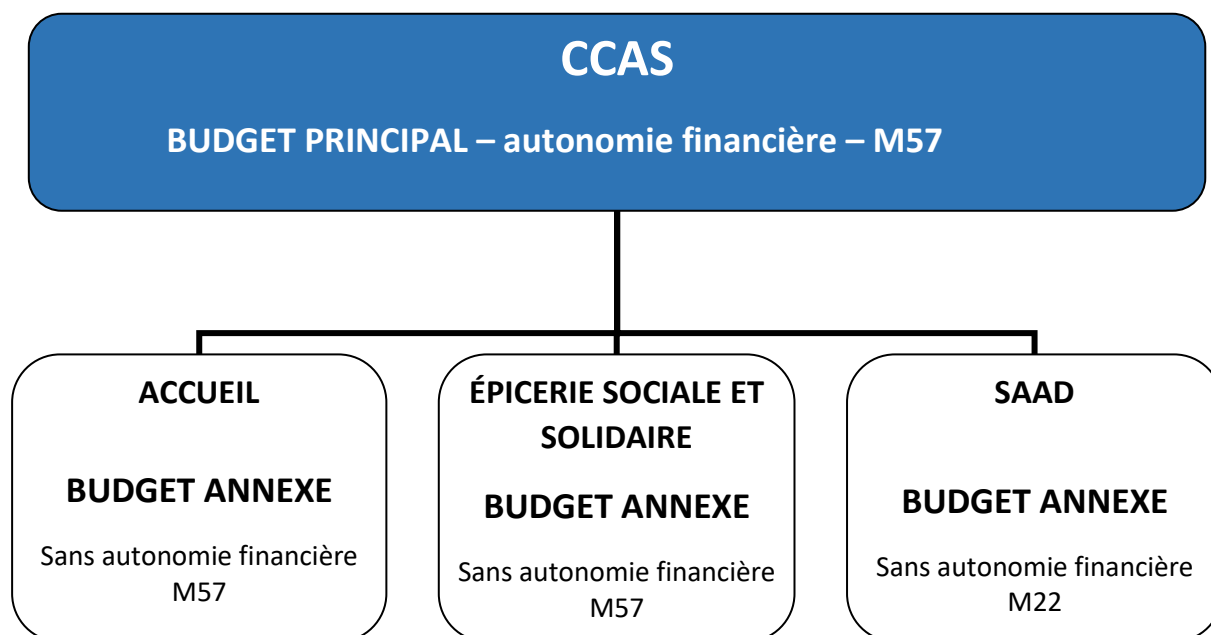
* au sens de logements TH de la commune (source: fiche DGF)

CONTEXTE ACTUEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population. Il a la responsabilité d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Il dispose de 4 budgets :

- Un budget principal, autonome.
- Un budget annexe Accueil, Etablissement repris en gestion directe en aout 2016 par le CCAS, en nomenclature M14 sans autonomie financière, non assujetti à la TVA.
- Un budget annexe Epicerie sociale : La création de l'épicerie sociale et solidaire a nécessité la création d'un budget annexe dénommé « Budget Annexe Epicerie Solidaire » en nomenclature M14 sans autonomie financière, non assujetti à la TVA, décision actée par le conseil d'administration en date du 29 juin 2016.
- Un budget annexe SAAD, les crédits concernant le service des aides à domicile (SAAD) du Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-Saint-Georges sont depuis le 1er janvier gérés au sein d'un budget annexe relevant de la nomenclature comptable M22, et ce conformément à la réglementation relative aux établissements sociaux et médico –sociaux.



I – Les missions du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS agit en cohérence avec les orientations municipales et, à ce titre, il met en œuvre sa politique sociale.

Le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges s'organise aujourd'hui autour de deux pôles :

- **Un Pôle Social** composé d'une équipe d'agents d'accueil administratif polyvalent, s'occupant de l'instruction des aides légales et extra-légales du CCAS, d'une équipe de travailleurs sociaux et d'une équipe chargée du fonctionnement de l'épicerie sociale de la commune.
- **Un Pôle Autonomie & Senior** dont la **Maison des seniors**, composé d'un service de maintien à domicile (aide à domicile, portage de repas, télégestion, travailleur social), d'un service de prévention et de loisirs à destination du public senior et la gestion de la **Résidence Autonomie « L'ACCUEIL »** pour personnes âgées.

QUELQUES INDICATEURS DE FRAGILITE SOCIALE FAISANT RESSORTIR DES BESOINS CROISSANTS ET EN EVOLUTION :

Une part importante de Villeneuvois en situation de précarité financière, notamment chez les moins de 30 ans

Une précarité largement visible sur les données communales

Différents indicateurs montrent que les habitants de Villeneuve-Saint-Georges ont un niveau de vie moins élevé par rapport à la région et au territoire national avec :

- Une **médiane de revenu disponible (16 250 €)** nettement inférieure à celle du Val-de-Marne (23 060 €), d'Île-de-France (24 060 €) et de la France (21 930 €).
- Un **taux de pauvreté (34 %)** nettement supérieur à celui du département (16,6 %), de la région (15,5 %) et de la France (14,6 %).
- Des taux de pauvreté par âge qui sont **plus importants pour la tranche des moins de 30 ans (43 %)**; taux qui sont largement supérieurs à ceux du Val-de-Marne (22,1 %), d'Île-de-France (19,5 %) et de la France métropolitaine (12,5 %).
- Une **part la moins élevée de ménages fiscaux imposés en comparaison avec les autres moyennes : 49 %** sur la commune, comparativement à 67,7 % dans le département, 69,2 % sur la région d'Île-de-France et 57,6 % en France métropolitaine.

Et d'autant plus importante dans certains quartiers

Le **taux de pauvreté**, lorsque disponible à l'échelle des IRIS, permet de caractériser des inégalités au sein de la commune. Il atteint jusqu'à 59,4 % de la population dans le secteur Bois-Matar du quartier du Plateau, 50 % dans le quartier Centre-Ville, et 47,5 % dans le quartier Nord.

La **part des indemnités** occupe une place importante dans les **revenus**, en particulier dans le quartier du Plateau ou du Centre Ville. A contrario, la part des revenus d'activité sont plus importants sur le quartier des Coteaux (81,2 %) et Triage (80,4 %).

Structuration des revenus des ménages en 2019 Source: INSEE 2019*		
	Part des ménages fiscaux imposés	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)
Villeneuve-Saint-Georges	49,0%	16 250
Val-de-Marne	67,7%	23 060
Île-de-France	69,2%	24 060
France	57,6%	21 930

Taux de pauvreté en 2019 (en %) Source: INSEE 2019*							
	Taux de pauvreté	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
Villeneuve-Saint-Georges	34	43	41	39	31	20	16
Val-de-Marne	16,6	22,1	17,7	19,1	16,8	12,9	9,1
Île-de-France	15,5	19,5	16,3	17,6	15,8	12,7	9,2
France	14,6	39,2	12,5	14,0	12,4	8,9	10,0

Taux de pauvreté et part des revenus disponibles en 2017 (en %) par IRIS Source: INSEE RP 2017						
	Taux de pauvreté	Part des revenus d'activité	Part des indemnités de chômage	Part des pensions, retraites et rentes	Part de l'ensemble des prestations sociales	Part des prestations familiales
Plateau	59,4* (Bois Matar)	76,6%	ND	23%	18%	7,2%
Belleplace	45%	75,8%	5,5%	21,3%	11,1%	3,8%
Blandin	35,8%	81,3%	4,2%	16,2%	9,7%	3,9%
Coteaux	36,2%	76,3%	4,8%	21%	10,8%	4,1%
Les Tours	47,5%	79,1%	5,4%	20%	14,8%	6,3%
Quartier Nord	42,9%	77,8%	4,1%	20%	10,7%	4,5%
Centre Ville	50%	74,7%	4,5%	21,5%	12%	4,4%
Triage	ND	80,4%	4,9%	16,7%	13,7%	5,1%

*Bois Matar seulement, donnée non disponible pour Guéville Fleubert

Source Analyse des besoins sociaux réalisée par le Cabinet MAZARS pour le CCAS de VSG en janvier 2023

Une commune particulièrement jeune

Plus de jeunes...

La part des 0-14 ans est plus élevée à Villeneuve-Saint-Georges (24 %) comparativement à la part départementale et régionale (20 % et 19 %), et à la moyenne nationale (18 %).

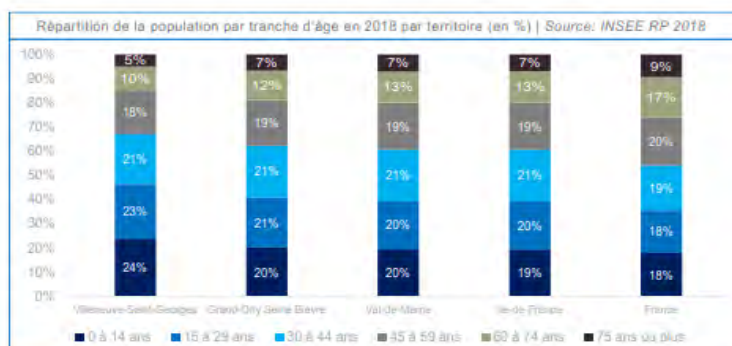
De même, la part des 15-29 ans est élevée à Villeneuve-Saint-Georges (23 %) au regard des moyennes départementales, régionales (20 % et 19 %) et nationales (18 %).

... et moins de personnes âgées

Par ailleurs, la part des 60 ans et plus, est inférieure (15 %) à l'EPT (19 %) au département du Val-de-Marne (20 %), à la région (20 %) et à la France (26 %).

L'indice de vieillissement est resté identique depuis 2013 à Villeneuve-Saint-Georges, alors qu'il a augmenté d'un point dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, de 3 points dans le département, de 5 points dans la région et de 10 points en France. Il est inférieur à toutes ces moyennes de comparaison.

D'après le modèle de projection Omphale de l'INSEE, la part des plus de 60 ans à l'horizon 2050 serait de 33,2 %, soit 13 points de plus qu'en 2018.



Indice de vieillissement Source: INSEE RP 2018		
	Indice de vieillissement 2013	Indice de vieillissement 2018
Villeneuve-Saint-Georges	34	34
Grand-Orly Seine Bièvre	51	52
Val-de-Marne	54	57
Île-de-France	53	58
France	72	82

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Une part importante de couples avec enfants et de familles nombreuses

Peu de ménages d'une personne et beaucoup de couples avec enfants et de familles nombreuses

En 2018, **33 % des ménages** de Villeneuve-Saint-Georges étaient composés d'une seule personne. Cette proportion est inférieure à celle de l'EPT, du département, de la région et de la France métropolitaine (37 % pour l'ensemble de ces territoires).

Parmi les ménages avec famille, les **couples avec enfant sont nombreux sur le territoire** (33 % des ménages de Villeneuve-Saint-Georges contre notamment 28 % en Ile-de-France et 25 % au niveau national). La part de **familles nombreuses (3 enfants ou plus)** est **nettement plus importante sur le territoire** (20,3 % des familles contre 11,9 % au sein du département et 9,2 % en France). Cette part va **en augmentant** (+3,4 entre 2008 et 2018 pour Villeneuve).

Plus de familles monoparentales que sur les autres territoires

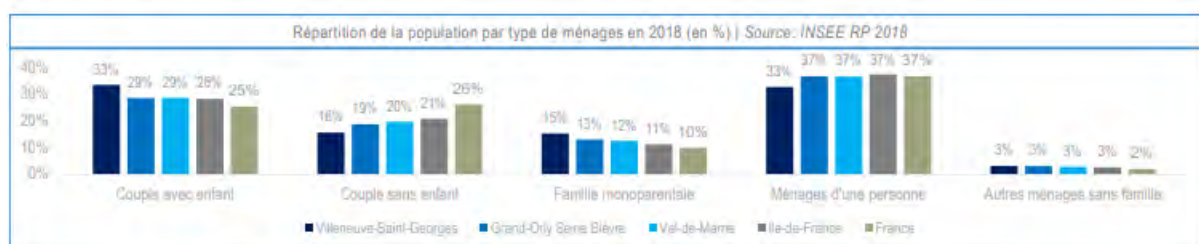
La part de **familles monoparentales** est légèrement supérieure à certains territoires de comparaison (**15 % des ménages**, contre notamment 12 % au niveau départemental, 11 % à l'échelle régionale et 10 % à l'échelle nationale).

	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
Villeneuve-Saint-Georges	32,8%	25,0%	21,9%	13,6%	6,7%
Val-de-Marne	40,3%	25,7%	22,3%	8,5%	3,2%
Ile-de-France	41,8%	24,2%	22,0%	8,6%	3,3%
France	48,8%	22,0%	19,9%	6,9%	2,3%

* sont ici indiquées en rouge les moyennes les plus importantes pour chaque typologie de famille

	2008	2018
Aucun enfant	34,2%	32,8%
1 enfant	27,0%	25,0%
2 enfants		21,9%
3 enfants	11,4%	13,6%
4 enfants ou plus	5,5%	6,7%

* sont ici indiquées en rouge les moyennes les plus importantes pour chaque typologie de famille



Source Analyse des besoins sociaux réalisée par le Cabinet MAZARS pour le CCAS de VSG en janvier 2023

Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et aux moyennes locales

Un taux de chômage similaire à la moyenne nationale, et en augmentation

Le **taux de chômage en 2018 à Villeneuve-Saint-Georges est supérieur** à celui de la région (17,8 % contre 12,2 % pour l'Ile-de-France) supérieur à celui du Val-de-Marne (12,5 %) et supérieur à la moyenne nationale (13,4 %).

La commune de Villeneuve a connu une **augmentation de +3 points de son taux de chômage** sur la période 2008-2018, une hausse similaire à celle observée sur les territoires de comparaison.

Le QPV du Plateau le plus touché par l'absence d'activité et par l'emploi précaire

A l'échelle infra-communale, la part des 15 à 64 ans sans emploi était **plus importante dans le QPV du Plateau (46,6 %)** ; il s'agit également du QPV avec la part la plus élevée d'emplois précaires (20,5 %).

Une part de personnes au RSA importante et en hausse

Au 31 décembre 2020, selon les données communiquées par la commune, **1 937 foyers étaient allocataires du RSA avec un droit ouvert**, soit 15,4 % des ménages. Cela est considérablement plus important que la moyenne dans le Val-de-Marne (7,8 %). Cette part est en légère augmentation, en comparaison à 2017 (15,11 % des ménages). Sur cette population, **1,8 % des ménages touchent le RSA majoré** (majoration accordée lorsque l'adulte est isolé), ce qui est **beaucoup plus important que la moyenne dans le Val-de-Marne (0,7 %)**.

	2008	2013	Taux de chômage global 2018
Villeneuve-Saint-Georges	14,8%	16,8%	17,8%
Val-de-Marne	11%	12,6%	12,5%
Ile-de-France	10,8%	12,3%	12,2%
France	11,6%	13,6%	13,4%

	Part des personnes de 15 à 64 ans sans emploi (en %)	Part des emplois précaires parmi les emplois (en %)
Quartier Centre Ville	42,2	17,3
Quartier Nord	43,3	17,2
Quartier Les Tours	43,0	13,7
Quartier Triage	44,1	19,
Quartier du Plateau	46,6	20,5

Certains membres du CCAS ont souligné que, contrairement aux autres territoires Villeneuvois, la notion de travail est plus dévolue à une partie de la population, celle qui n'est pas à l'échelle du territoire. D'autre part, la population des territoires de l'ouest de la région est plus touchée par le chômage et donc par le RSA majoré.

Source Analyse des besoins sociaux réalisée par le Cabinet MAZARS pour le CCAS de VSG en janvier 2023

Un parc de résidences composé en majorité de résidences principales et une part moindre de propriétaires villeneuvois

Une majorité de locataires et de résidences principales

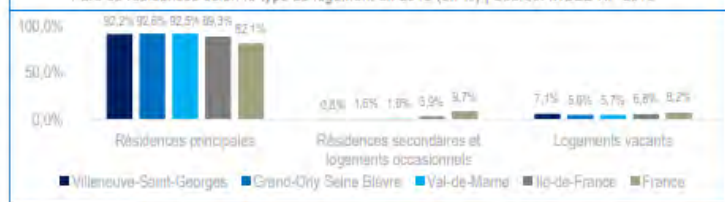
La commune de Villeneuve-Saint-Georges compte une majorité de **résidences principales** (92,2 % contre 82,1 % en France) et de **locataires** (64,9 % contre 52,7 % dans le département et 40,2 % en France). Le quartier du Centre-Ville compte la part la plus importante de **locataires** (59 %), et près d'un locataire sur deux du quartier du Plateau loue un HLM.

La part de **logements vacants** (7,1 %) est supérieure à celle de l'EPT (5,8 %), du département (5,7 %) mais inférieure à la moyenne nationale (8,2 %).

Un accès à la propriété compliqué

On constate une grande hétérogénéité de l'accès à la propriété chez les Villeneuvois. Les quartiers du Plateau et Nord ont les parts les plus faibles de propriétaires (respectivement 6 % et 12 %), comparativement au quartier de Belleplace-Blandin qui compte 54 % de propriétaires.

Parc de résidences selon le type de logement en 2018 (en %) | Source: INSEE RP 2018



Résidences principales selon le statut d'occupation en 2018 (en %) | Source: INSEE RP 2018*

	Propriétaire	Locataire	Dont d'un logement HLM loué vide/non meublé	Logé gratuitement
Villeneuve-Saint-Georges	33,6%	64,9%	32,6%	1,5%
Grand-Orly Seine Bièvre	41,1%	26,2%	30,5%	N.D.
Val-de-Marne	45%	52,7%	26,6%	2,3%
France	57,6%	40,2%	14,7%	2,2%

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2018 en IRIS (en %) | Source: INSEE IRIS RP 201

	Propriétaire	Locataire	dont d'un logement HLM loué vide/non meublé	Logé gratuitement
Plateau	6%	48%	46%	0%
Belleplace Blandin	54%	44%	1%	2%
Coteaux	39%	50%	11%	1%
Les Tours	20%	43%	37%	1%
Quartier Nord	12%	51%	35%	1%
Ecrivains	42%	46%	10%	2%
Centre Ville	38%	59%	1%	3%
Triage	14%	57%	28%	1%



À Villeneuve-Saint-Georges, selon le diagnostic local en santé, **10,4 % des habitants vivent dans un logement inconfortable et/ou sur occupé en 2015**. Ce chiffre a significativement baissé (-12,5 %) entre 2010 et 2015 mais reste supérieur à la moyenne départementale. À l'échelle des IRIS, le mal-logement touche essentiellement le centre-ville mais c'est dans le quartier du Bois Matar que la part d'habitants vivant dans un logement inconfortable et/ou suroccupé (20,7 %) est la plus importante.

Le diagnostic rappelle également que le **parc de logements de la commune est ancien**, générant un important besoin d'entretien et parfois de refecton.

Source Analyse des besoins sociaux réalisée par le Cabinet MAZARS pour le CCAS de VSG en janvier 2023

Une pluralité de bailleurs sociaux représentés sur la commune, avec peu de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite

Un nombre important de logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2020, la commune disposait de **5 680 logements sociaux**, soit 44,9 % des résidences principales sur le territoire, ce qui est considérablement plus important que la moyenne dans le Val-de-Marne (31,6 %).

La commune est **réservataire de 416 logements**, soit 8,5 % du total du parc de logements sociaux.

10 bailleurs sociaux interviennent sur la commune, dont le plus important est Valophis (ex OPH), qui assure la gestion de plus de 61 % des logements. ICF habitat est le deuxième plus gros gestionnaire avec 22,1 % des logements.

Selon les informations fournies par la ville, **37,2 % des logements sociaux sont situés dans le quartier du Plateau**, 26,8 % dans le quartier Nord, 16,3 % dans le quartier Centre-Ville, 7,5 % dans le quartier Triage.*

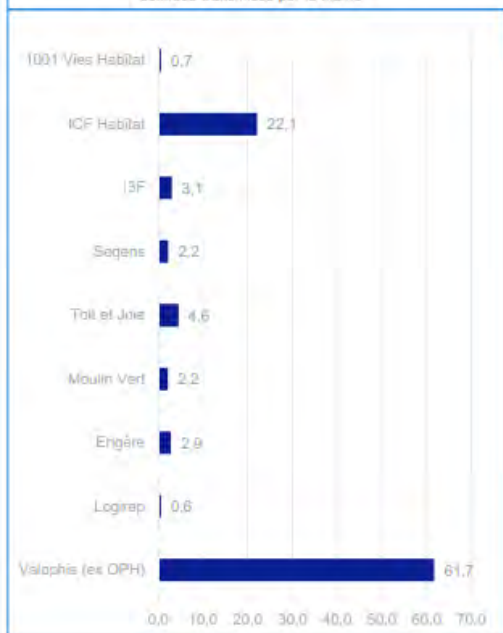
À compléter avec les projets en cours et à venir



L'adaptation aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou en perte d'autonomie des logements

Quelques bailleurs ont transmis des informations concernant l'adaptation des logements pour personnes à mobilité réduite et montrent le **peu de logements adaptés disponibles**. Le bailleur « Moulin vert » par exemple n'en dispose pas. Aucune demande d'adaptation du logement n'avait été reçue et traitée par l'Immobilier 3F en 2021, et 34 de leurs logements sociaux étaient adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Répartition des logements sociaux selon les bailleurs (en %) | Source : données transmises par la mairie



Source Analyse des besoins sociaux réalisée par le Cabinet MAZARS pour le CCAS de VSG en janvier 2023

* La Ville de Villeneuve Saint Georges s'est engagée dans un projet de reconquête territoriale qui se traduit par des opérations de requalification et de renouvellement urbain sur l'ensemble de ces quartiers, à savoir le NPNRU du Quartier Nord et du Plateau, le projet de requalification du centre-ville (PNRQAD), le projet de requalification du quartier de Triage en lien avec la Seine et celui des berges de l'Yerres, projet de lutte contre les inondations. Le CCAS est un partenaire fort de ces projets en suivant les situations de familles impactées par l'insalubrité ou l'indignité des logements qu'elles habitent.

094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Une forte part de logements PLAI, qui fait écho aux faibles capacités de financement des Villeneuvois hébergés dans le parc social

Le parc social se compose d'une **majorité de logements PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration), qui représentent 70,2 % du parc, ce qui est nettement supérieur aux moyennes de comparaison disponibles (41,8 % en Ile-de-France, 44,2 % dans la communauté d'agglomération).

Le nombre de **logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) arrive en seconde position**, représentant 22,9 % du parc ce qui est moins que les moyennes de comparaison (33,8 % dans la communauté d'agglomération et en Ile-de-France).

Les **logements PLS (prêt locatif social), 6,5 % et les logements PLI (prêt locatif intermédiaire), 0,4, sont beaucoup moins représentés**, en comparaison aux logements PLAI et PLUS et au regard des moyennes de comparaison.

Cette répartition est le miroir d'une précarité importante de la population et capacités de financement d'un logement peu élevées de la population Villeneuvoise.



La Ville dispose d'un réel potentiel en matière de tissu local. De nombreuses associations sont actives sur le territoire et constituent de véritables relais et appuis. Un grand nombre intervient dans le champ social, ce qui nous incite à développer plus en encore le partenariat et à inventer des réponses globales sur le territoire.

1.1 L'ACTION SOCIALE

CONSOLIDER NOTRE MISSION PRINCIPALE D'ACCUEIL, D'ORIENTATION, D'INFORMATION

Le CCAS doit être un véritable lieu d'accueil inconditionnel de tous les publics. Cela passe par un travail d'écoute, de connaissance du territoire et de l'ensemble des dispositifs existants. La mission d'accueil est centrale et essentielle dans notre capacité à accompagner et ouvrir des droits auprès des administrés.

ACCOMPAGNER CHACUNE ET CHACUN DANS L'OUVERTURE ET L'ACCES A SES DROITS

Mission régalienne du CCAS, l'instruction de l'aide légale concerne les demandes liées aux minima sociaux (RSA, ASPA), au handicap, à la perte d'autonomie ou à la santé.

Le CCAS assure également une mission de domiciliation administrative, cette démarche est un préalable pour faire valoir ses droits et engager des démarches.

Le CCAS intervient également sur l'instruction d'aides extralégales dont certaines pour le compte d'autres organismes. La multiplication et diversification des demandes des administrés, nous a amené à élargir les motifs d'accompagnement administratifs plus particulièrement pour la réalisation de certaines démarches dématérialisées : la DTR, CSS, APL, de logement social...

POURUIVRE L'AIDE CONCRETE AUX MENAGES LES PLUS EN DIFFICULTES

Pour mener à bien sa mission relevant de la politique facultative, le CCAS doit pouvoir continuer à soutenir la population, notamment sous forme de prestations en nature, compte-tenu des difficultés croissantes rencontrées par celles-ci.

STRUCTURER ET DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS CIBLES

Compte tenu des problématiques identifiées, il est proposé d'intervenir autour de trois axes jugés prioritaires :

1 - LE LOGEMENT : garantir le maintien dans le logement et lutter contre l'habitat indigne.

2 - LES SENIORS : poursuivre l'accompagnement des seniors, et veiller au **bien vieillir**.

Document transmis en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

3 – SANTE HANDICAP : développer en lien avec le CMS les actions prévues dans le cadre du CLS et favoriser le déploiement d'une politique HANDICAP visant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines

1.2 L'EPICERIE SOCIALE

Le CCAS est porteur d'une épicerie sociale et solidaire qui a ouvert ses portes en janvier 2020. L'équipe est constituée de 3 agents : 1 coordinatrice, 1 CESF, 1 médiateur social. Deux bénévoles sont également présentes et très investies

L'ambition de l'épicerie solidaire de Villeneuve Saint Georges est de fournir à ses usagers une offre alimentaire aussi proche que possible de celle des circuits de consommation traditionnel et promouvoir la dignité, l'autonomie des personnes ainsi que leur insertion durable.

Les objectifs opérationnels sont donc :

- Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle,
- Apporter une aide alimentaire diversifiée et de qualité,
- Proposer un espace convivial d'accueil,
- Soutenir les publics dans leurs démarches d'autonomie,
- Favoriser la confiance et l'estime de soi des publics de l'épicerie,

L'épicerie solidaire est un outil qui répond sur une durée définie à un besoin économique ponctuel.

QUELQUES DONNEES CHIFFREES :

- 92 demandes ont été adressées à la commission qui a prononcé 84 accords, 8 refus (critère géographique, projet non réalisable) et tous les ajournements ont été représentés.
- 77 ménages ont donc eu accès à l'épicerie sociale et solidaire soit 187 personnes dont 123 adultes et 64 enfants
- 53 % des orientations sont réalisées par les travailleurs sociaux du CCAS, 44 % par l'EDS, 2 % par les associations et 2% par le CHIV
- 37 % des ménages adhérents sont des ménages avec enfants, dont 15.5 % sont des familles monoparentales et 22% sont des personnes isolées

1.3 L'ESPACE SENIORS

LA MAISON DES SENIORS (MDS) : lieu créé en décembre 2021 et ayant pour objectifs de conforter la place des seniors au sein de notre ville. Véritable lieu ressources, de partage, d'information, d'orientation, de sociabilité et d'accompagnement, la MDS propose panel d'activités ludiques, récréatives et également des actions de prévention visant à favoriser le bien-être physique et cérébrale des seniors ainsi que préserver l'autonomie.

ACTIVITÉS MISES EN PLACE :

- Séances de sports telles que ; yoga, Tai chi, Marche nordique, sophrologie et cours de gym autonomie, aquagym,
- Des événements festifs comme la galette des rois, la chandeleur, barbecue, lotos, Thé dansant, ...
- Sorties (salon, musées, marchés de Noël, sorties thématiques et socio-culturelles...),
- Séjours en France
- Colis de fin d'année
- La semaine bleue
- Ateliers du PRIF et du CMS autour de la prévention et de la santé
- Ateliers numériques

La MDS offre un panel d'activités variées et de qualité en respectant les contraintes budgétaires.

094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

L'établissement repris en gestion directe en aout 2016 par le CCAS. Les Objectifs étant de favoriser l'autonomie des résidents en leur permettant de continuer à vivre en toute sécurité, en leur maintenant un cadre de vie épanouissant et en privilégiant le maintien du lien social.

Pour rappel, les résidences autonomes sont conçues pour accueillir des personnes se situant entre le GIR 5 et 6, ce qui signifie qu'ils sont en mesure de réaliser des actes de la vie quotidienne sans aide apparente tels que la toilette, s'habiller, s'alimenter, se repérer dans le temps et l'espace, se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur.

EFFECTIF DES RESIDENTS AU 31/12/2024

Tranche d'âge	Effectif total	Hommes	Femmes
De 60 à 69 ans	10	9	1
De 70 à 79 ans	19	11	8
De 80 à 89 ans	7	4	3
Plus de 90 ans	1	1	0
Total	37	25	12

Moyenne d'âge : 74,5 ans

Nombre de résidents par année	2021	2022	2023	2024
	41	39	38	37

La vacance des logements s'explique par les départs de résidents et à l'impossibilité de remettre rapidement à la location les studios du fait de leur état détérioré. Par ailleurs, les demandes d'intégrer la résidence autonomie ACCUEIL restent peu nombreuses du fait de la typologie du logement qui ne convient plus aux personnes (T1 de 27 m2), cependant nous nous efforçons de maintenir entre 37 et 40 studios disponibles à la location.

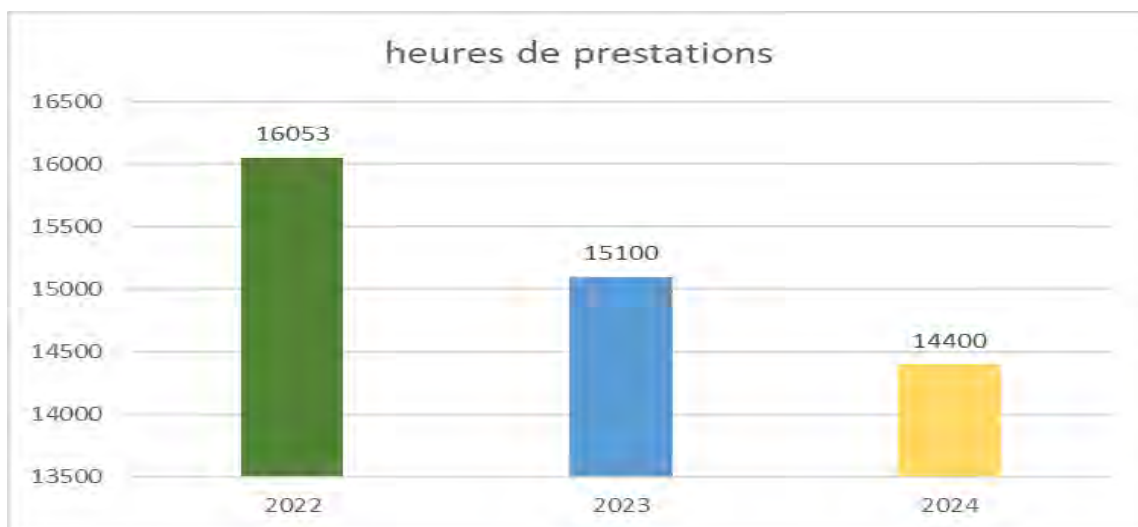
1.4 LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SAAD)

Dans le cadre de sa politique du maintien à domicile, le SAAD a pour principale mission de favoriser le maintien des personnes âgées ou handicapées dans les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité, mais également de lutter contre l'isolement et la solitude.

Afin de permettre à la personne d'être aidée, accompagnée dans sa vie quotidienne, le SAAD dispose d'un service d'aides à domicile avec pour mission l'aide à la toilette, aide au ménage, entretien du linge, aide administrative, sorties accompagnées, courses alimentaires, et représente un lien privilégié entre le bénéficiaire, les familles et les partenaires.

Le budget du SAAD est impacté depuis plusieurs années par un effet ciseaux entre les dépenses et les recettes. Le département du Val-de-Marne dispose d'un nombre de services élevé au regard de l'activité : **plus de 250 SAAD** pour une activité de 2,5 millions d'heures APA/PCH soit 12 500 heures en moyenne par SAAD contre 30 000 heures en moyenne dans les autres départements (selon enquête CNSA 2018).

Le nombre d'heures réalisées annuellement est en diminution



Cette diminution de l'activité s'explique par des difficultés de recrutement et par un taux d'absentéisme dont un certain nombre d'agents sont en situation d'inaptitude, de congé longue maladie ou ordinaire.

QUELQUES DONNEES DE L'ACTIVITE :

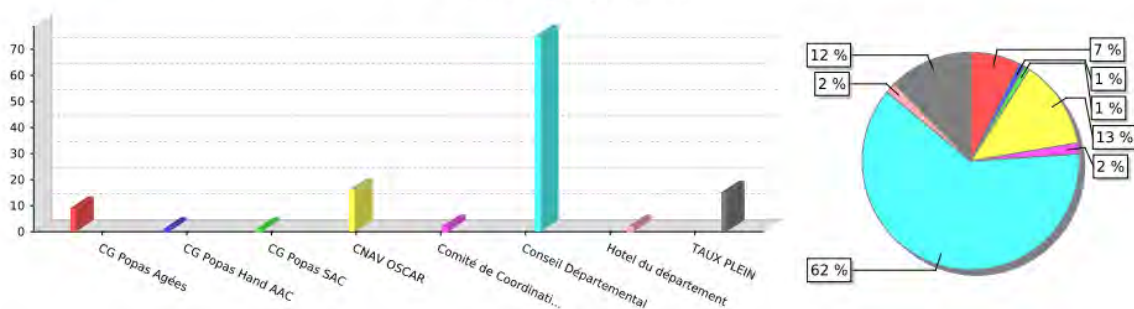
Nombre de Client par Financier et par Mois

17/03/2025
agence

Famille : Toutes Agence / Territoire : Tous
 Rubrique : Toutes Financier : Tous
 Secteur : Tous Groupe Financier : Aucun

Financier	Jan24	Fev24	Mars24	Avril24	Mai24	Jun24	Juil24	Aout24	Sep24	Oct24	Nov24	Dec24	Total	%
CG Popas Agées	8	6	8	7	7	7	7	6	6	6	5	6	9	7 %
CG Popas Hand AAC	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1 %
CG Popas SAC											1	1	1	1 %
CNAV OSCAR	16	16	15	15	13	12	10	9	10	11	11	11	16	13 %
Comité de Coordination des CMCAS	2	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	1	2	2 %
Conseil Départemental	56	57	60	61	61	61	57	54	60	58	56	57	75	62 %
Hôtel du département	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2 %
TAUX PLEIN	9	9	7	7	7	8	8	8	8	8	10	7	15	12 %
Total	94	93	95	94	93	92	86	81	89	88	88	86	121	100 %

Nombre de Client par Financier



Période : 01/2024 ~ 12/2024

Pilier : Tous

Famille : Toutes

Financier : Tous

Rubrique : Toutes

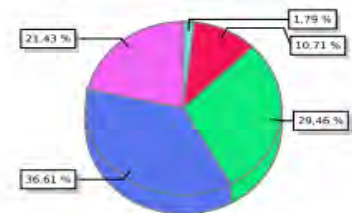
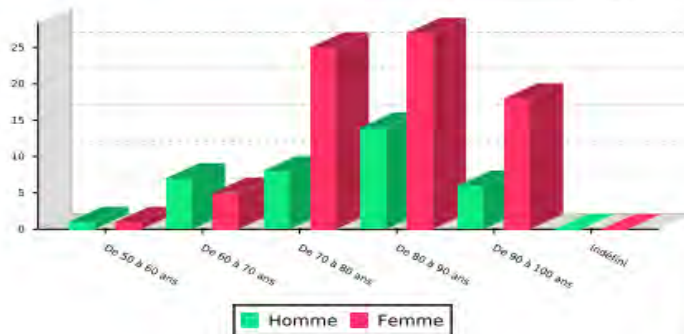
Groupe Financier : Aucun

Secteur : Tous

Agence / Territoire : Tous

Service : SAAD

Catégorie	Homme	Femme	Total	Taux
De 50 à 60 ans	1	1	2	1,79
De 60 à 70 ans	7	5	12	10,71
De 70 à 80 ans	8	25	33	29,46
De 80 à 90 ans	14	27	41	36,61
De 90 à 100 ans	6	18	24	21,43
Indéfini	0	0	0	0,00
Total	36	76	112	100,00



Le CCAS dispose également d'un service de portage de repas, avec en moyenne 55 bénéficiaires/mois. Ce service contribue au maintien à domicile de la personne âgée ou en situation de handicap.

II – Organisation budgétaire du CCAS et ses annexes

1. Evolution des recettes en section de fonctionnement

1.1. Evolution des recettes du budget principal

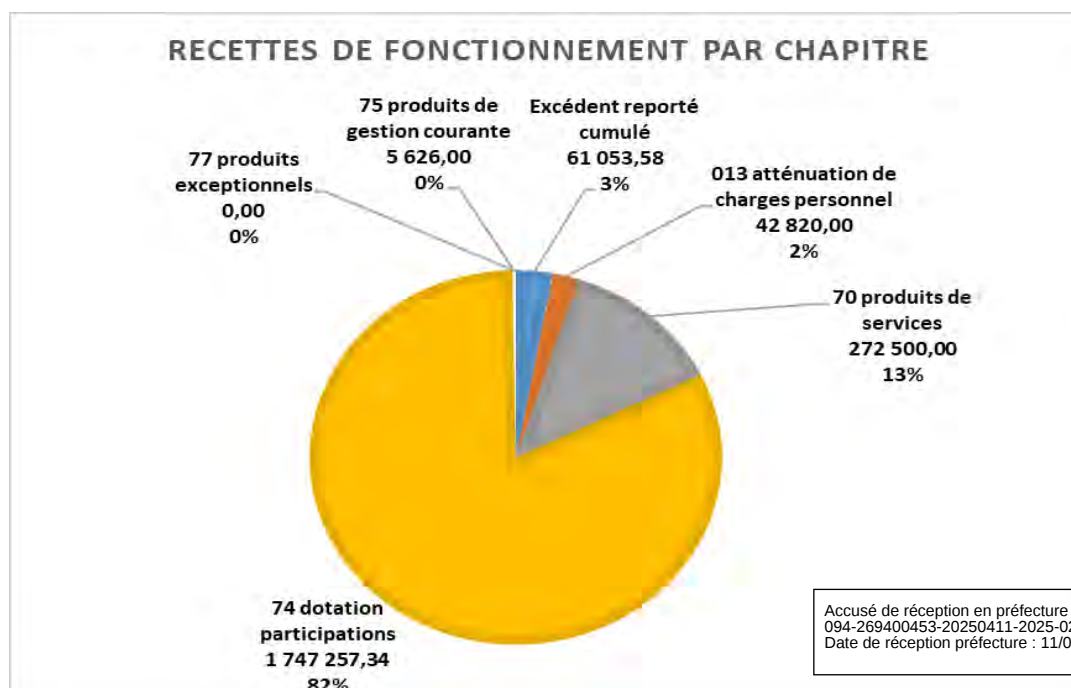
Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement :

- ✓ Des participations des bénéficiaires (CHAPITRE 70)
- ✓ Des participations des partenaires institutionnels et de la subvention communale (CHAPITRE 74)
- ✓ Des remboursements de charges (CHAPITRE 013)
- ✓ De l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent (Excédent reporté)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS PAR CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
Excédent reporté cumulé	376 565,02	5 271,28	61 053,58	1058%
013 atténuation de charges personnel	35 071,58	82 220,05	42 820,00	-48%
70 produits de services	176 110,44	239 783,76	272 500,00	14%
74 dotation participations	1 248 572,20	1 479 370,50	1 747 257,34	18%
75 produits de gestion courante	266,02	9 496,00	5 626,00	-41%
77 produits exceptionnels	7 540,96	8 123,82	0,00	-100%
TOTAL	1 844 126,22	1 824 265,41	2 129 256,92	17%

La subvention versée par la Ville de Villeneuve-Saint-Georges est de **1 507 902.34€** au titre de l'année 2024, soit 72.9 % du montant total des recettes. (Contre 65.3% en 2023)

Pour 2024, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 17%. Cependant, cette hausse est à temporiser du fait de nombreuses régularisations de produits de services 2023 en 2024 et le versement de subventions à tort concernant les budgets annexes du CCAS en fin d'exercice et n'ayant pas pu être régulariser à temps.



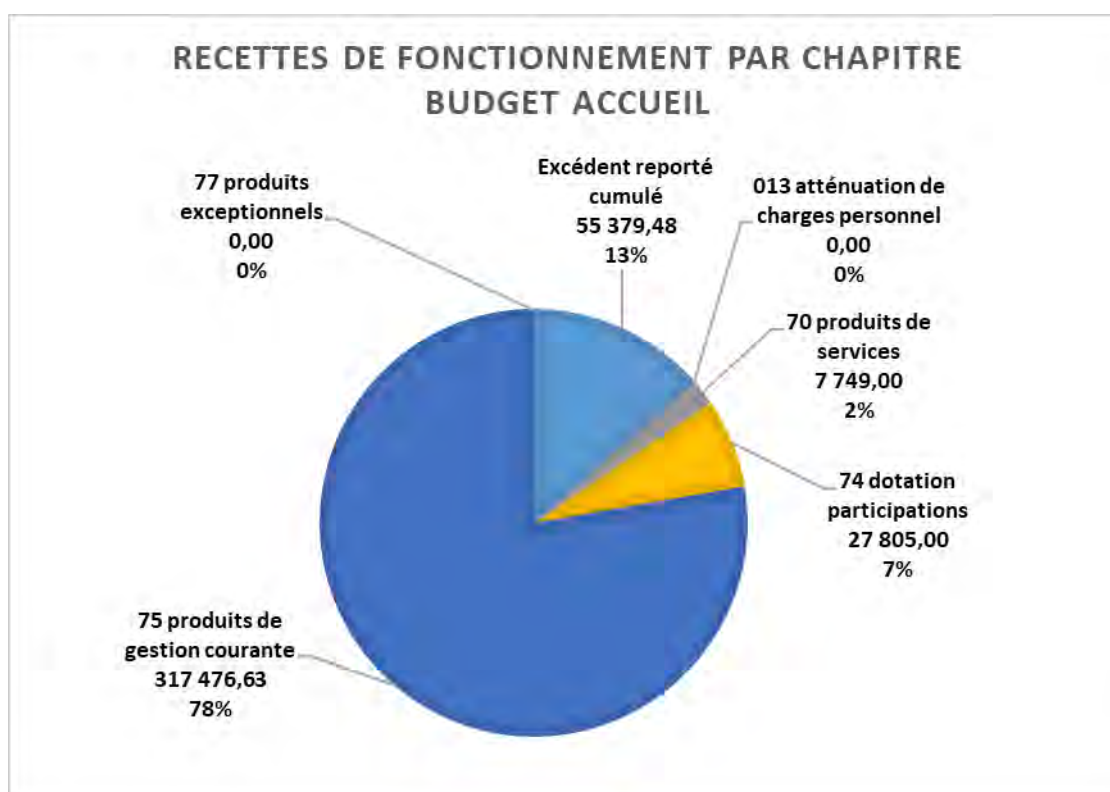
1.2. Evolution des recettes du budget annexe « Accueil »

La principale recette provient des redevances des résidents, réparties aux **chapitres 70** pour les produits de la restauration/linge et au **75** pour les loyers perçus.

La **subvention versée par le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges est de 47 464 €** au titre de l'année 2024, soit 16.69 % du montant total des recettes. (Contre 20.32 % en 2023, 19.75% en 2022 et 26.4% en 2021)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PAR CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
Excédent reporté cumulé	0,00	32 887,06	55 379,48	68%
013 atténuation de charges personnel	0,00	0,00	0,00	-
70 produits de services	26 422,00	4 939,00	7 749,00	57%
74 dotation participations	23 663,00	32 277,00	27 805,00	-14%
75 produits de gestion courante	375 279,00	248 330,32	317 476,63	28%
77 produits exceptionnels	1 128,52	642,79	0,00	-100%
TOTAL	426 492,52	419 076,17	408 410,11	-3%

Pour 2024, la baisse des recettes de fonctionnement s'explique par le versement du forfait autonomie sur le compte du CCAS au lieu du compte de l'accueil.

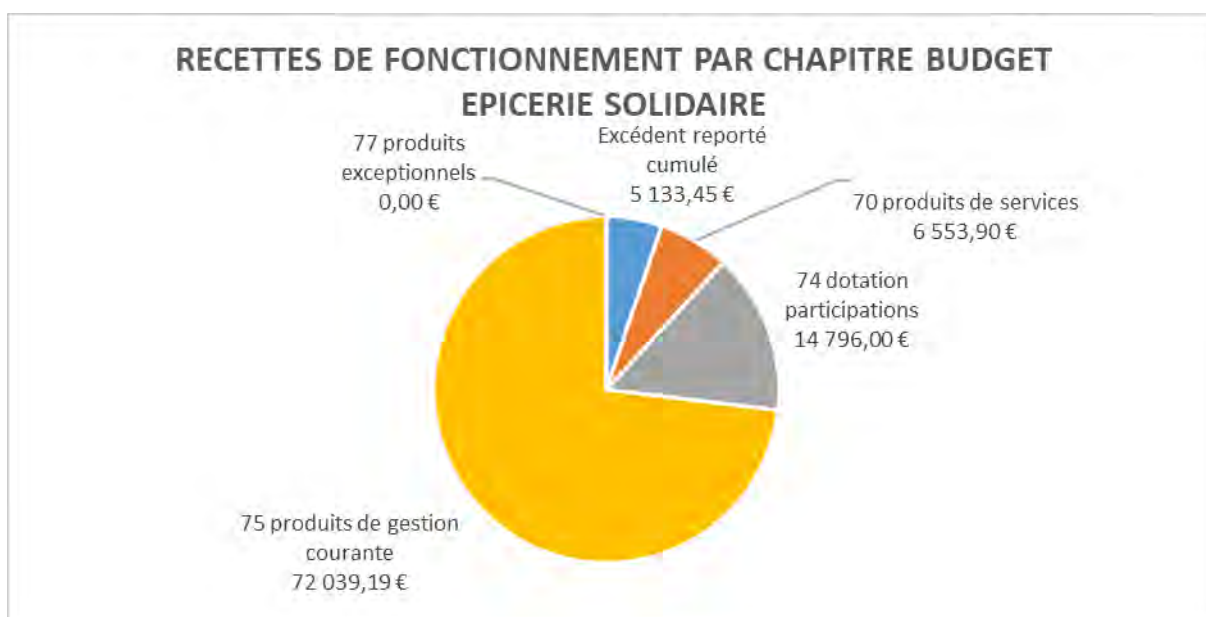


1.3. Evolution des recettes du budget annexe « Epicerie Solidaire »

La subvention dite d'équilibre versée par le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges est de 71 626.55 € au titre de l'année 2024, soit 76.58% du montant total des recettes.

On note une diminution de 4 % des recettes globales par rapport à 2023, cela s'explique par des subventions versées par erreur au budget du CCAS d'un montant de 7 800 € et d'autres recettes dont les versements devraient intervenir en 2025 suite à des retards d'instruction de dossiers du côté des partenaires.

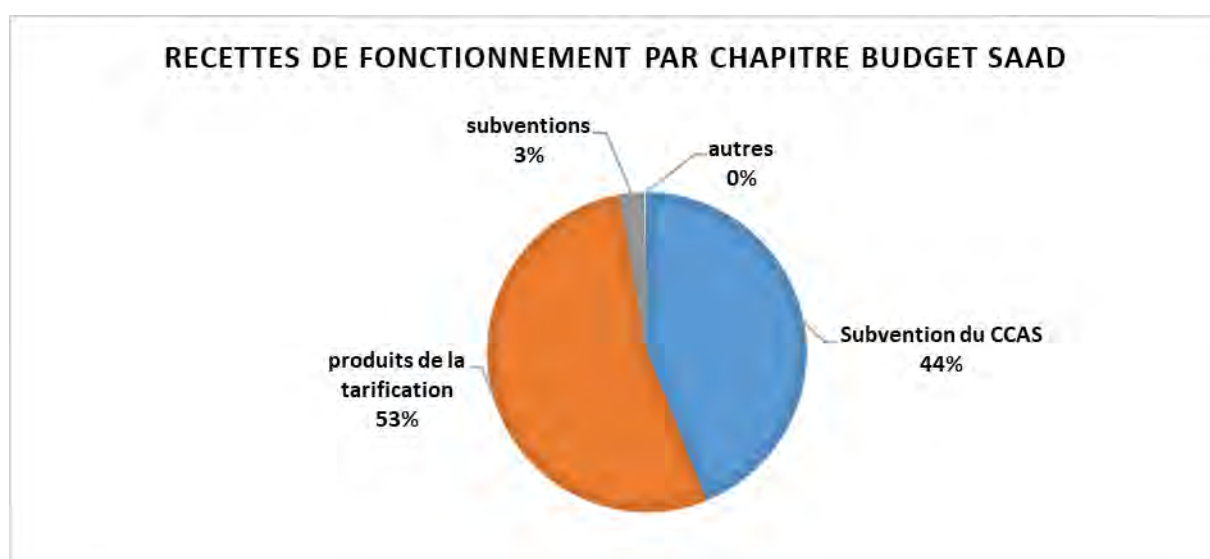
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE SOLIDAIRE PAR CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
Excédent reporté cumulé	8 553,11	70 571,75	5 133,45	-93%
70 produits de services	3 967,57	4 009,75	6 553,90	63%
74 dotation participations	18 385,00	22 442,35	14 796,00	-34%
75 produits de gestion courante	65 219,00	5 848,25	72 039,19	1132%
77 produits exceptionnels	9,72	230,89	0,00	-100%
TOTAL	96 134,40	103 102,99	98 522,54	-4%



1.4. Evolution des recettes du budget annexe SAAD

La principale recette du SAAD provient des produits des services (tarification caisses et bénéficiaires). Chaque année, le département subventionne le SAAD au titre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Pour 2024, l'aide est en diminution de 30%. Le CCAS verse une subvention permettant d'équilibrer le budget. En 2024 elle a été de 289 050€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SAAD	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
Subvention du CCAS	245 397,69	253 798,96	289 050,00	14%
produits de la tarification	344 556,23	301 284,99	351 316,91	17%
subventions	0,00	23 202,04	16 241,43	-30%
autres	1,98	1,80	1 501,00	
TOTAL	589 955,90	578 287,79	658 109,34	14%



2. Evolution des Dépenses en section de fonctionnement

2.1. Evolution des dépenses du budget principal du CCAS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS PAR CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
011 charges à caractère générale	249 458,28	329 377,85	269 054,22	-18%
012 charges de personnel	1 012 238,68	1 065 475,16	1 062 336,63	0%
65 charges de gestion	433 961,17	168 875,87	438 252,22	160%
66 charges financières	0,00	10 383,73	8 268,01	-20%
67 charges exceptionnelles	167 000,00	189 100,00	1 386,00	-99%
TOTAL	1 862 658,13	1 763 212,61	1 779 297,08	1%

Le poste de dépense le plus important du budget du CCAS est les charges de personnel (60% de dépenses réelles de fonctionnement). En 2024, elles ont été contenues au même niveau que 2023 pour 1 062 336.63€.

Au 31/12/2024, on dénombre 56 emplois et postes au tableau des effectifs répartis comme suit :

Catégorie	Nombre de postes	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
Cat A	7	4	3
Cat B	0	0	0
Cat C	49	41	8
Total	56	45	11

L'évolution des effectifs du CCAS connaît une stabilité depuis 2021, les postes non pourvus concernent principalement le secteur des aides à domicile. Ce type d'emplois est en tension permanente.

- Evolution sur 4 ans des mouvements de personnel :

	2021		2022		2023		2024	
	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées
Fonctionnaires	2	2	5	2	2	1	2	0
Contractuels sur emplois permanents	0	2	3	3	1	0	0	0

1 départ à la retraite en 2024

Au chapitre 65, la participation aux budgets annexes du CCAS est le deuxième poste de dépense (23% des dépenses de fonctionnement). En 2024, ce poste de dépense a augmenté de 160 %. Cela s'explique d'une part par l'augmentation des dépenses des budgets annexes et d'autre part en raison de l'obligation d'indépendance des budgets Ville et CCAS. Avant 2024, la Ville participait directement au déficit des budgets annexes du CCAS. Depuis cette année, la Ville verse une subvention au CCAS qui se charge de la reverser aux budgets annexes.

Pour 2024, la CCAS a participé à hauteur de 408 141.18€ ainsi répartis :

- Epicerie solidaire : 71 626.55€
- SAAD : 289 050€
- Foyer Accueil : 47 464.63€

Le chapitre 65 comprend également les moyens dédiés aux soutiens, notamment au travers des secours. Ces aides extra légales interviennent sur des situations de grande pauvreté, de dette locative, énergétique, d'aides aux dépenses santé ou liées à la scolarité.

Accusé de réception en préfecture
09439406453-20250111-2025-02-01-02
Date de réception préfecture : 11/04/2025

- 632 demandes d'aides ont été examinées par la commission sociale en 2024 (510 accords et 113 refus)
- Le règlement des aides sociales facultatives réactualisé en janvier 2022 a permis de réviser les montants des aides, les motifs, le mode de calcul pour atteindre les objectifs fixés : lisibilité accrue de l'action menée, cadre budgétaire contenu, équité de traitement, aide à la décision pour les membres de la commission, des actions conformes aux valeurs de la collectivité et du CCAS, un processus de décision sécurisé.
- Le montant global des aides accordées en 2024 s'est élevé à 30 110 € et se répartissent comme suit : les aides alimentaires représentent 61% des demandes, aide à l'énergie 22%, soutien logement/santé pour 13%, divers 4%

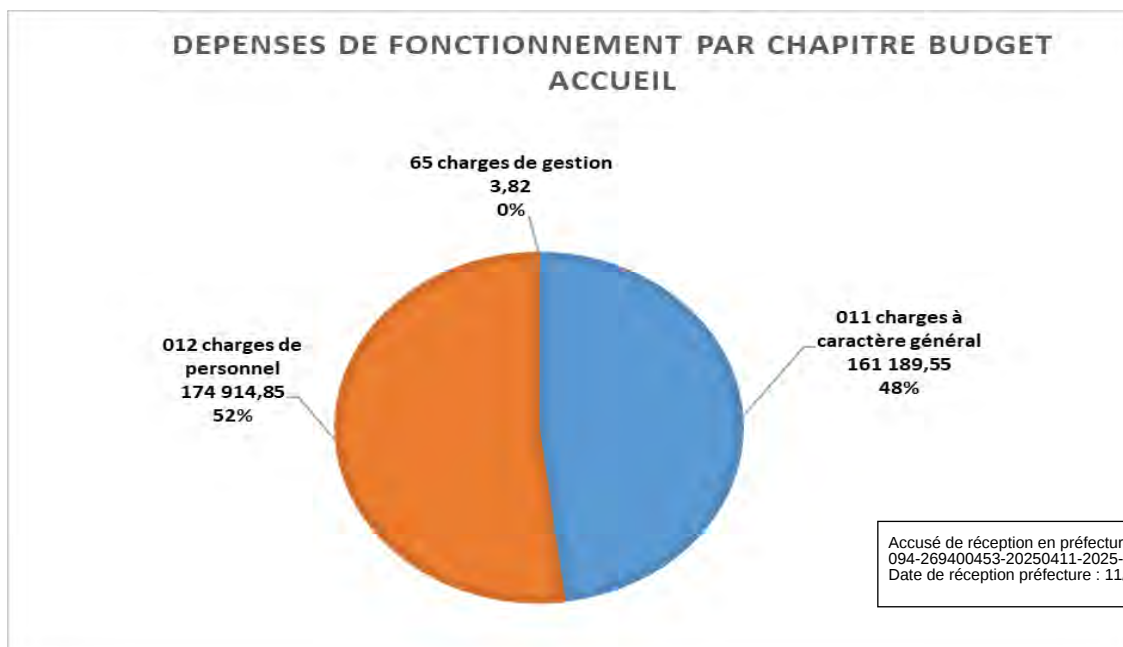
Les charges à caractère générale au **Chapitre 011**, comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par le CCAS. Il s'agit essentiellement des dépenses dédiées aux actions de prévention, de sport et de loisirs en direction des séniors et aussi le service de portage de repas à domicile. La baisse importante des dépenses à caractère général s'explique par l'absence de frais de portage de repas à domicile sur la période de septembre à décembre 2024. Suite à la dissolution du SIRM, une convention a été signée entre la Ville et GPSEA pour les prestations de restauration. Faute de convention entre la Ville et le CCAS, il n'a pas été possible de rembourser la somme concernant le CCAS. Cette dépense sera régularisée sur l'exercice 2025.

2.2. Evolution des dépenses du budget annexe « L'ACCUEIL »

On note une diminution des dépenses due principalement :

- Au départ en retraite ou en mutation d'agents
- La mutualisation des frais de gestion du bâtiment avec la maison des seniors

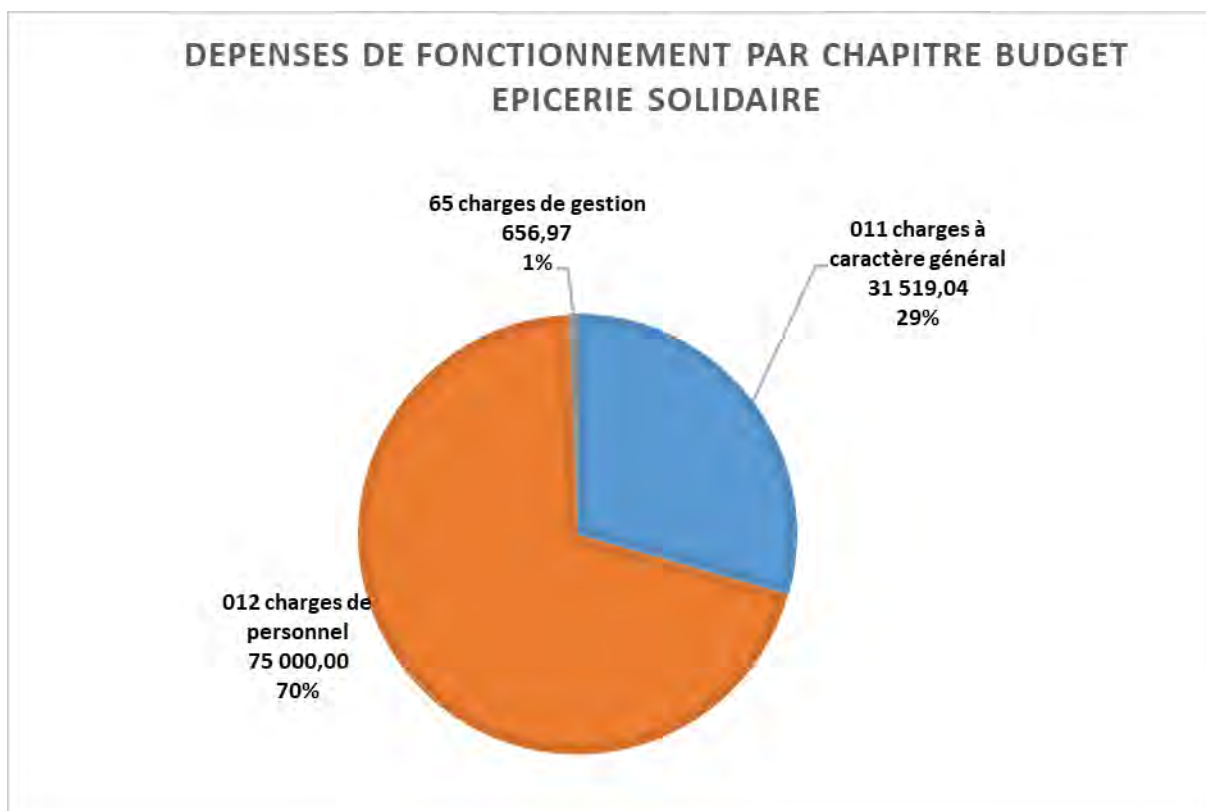
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PAR CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
011 charges à caractère général	206 598,63	185 505,15	161 189,55	-13%
012 charges de personnel	185 477,37	178 191,39	174 914,85	-2%
65 charges de gestion	1 522,45	0,15	3,82	2447%
66 charges financières	0,00	0,00	0,00	-
67 charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-
002 déficit de fonctionnement reporté	307,11	2 000,00	0,00	-100%
TOTAL	393 905,56	365 696,69	336 108,22	-8%



2.3. Evolution des dépenses du budget annexe « Epicerie Sociale »

En 2024, les charges du chapitre 011 ont augmenté de 29% car l'épicerie a élargi le nombre de bénéficiaires à l'aide alimentaire, notamment auprès des personnes âgées. Les grandes enseignes ayant baissé le nombre de collectes, un effort budgétaire a été consacré à l'achat de denrées et de produits d'hygiène.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PAR CHAPITRE	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
011 charges à caractère général	23 313,48	24 438,71	31 519,04	29%
012 charges de personnel	73 000,00	75 060,00	75 000,00	0%
65 charges de gestion	0,00	360,00	656,97	82%
66 charges financières	0,00	0,00	0,00	-
67 charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-
002 déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	96 313,48	99 858,71	107 176,01	7%

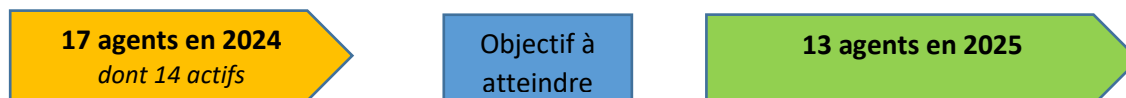


2.4. Evolution des dépenses du budget annexe SAAD

Les dépenses du SAAD concernent principalement des dépenses de personnel (aides à domicile).

Sur les 13 agents actifs nous avons 11 titulaires à temps partiel et 2 agents stagiaires et 1 contractuel.

PROJECTION DES EFFECTIFS DE N-1 à N+1



Un travail de concertation avec les services ressources est prioritaire afin de définir les objectifs et de stabiliser à terme, la masse salariale du SAAD qui est fin 2024 de 17 ETP avec 14 agents actifs et 3 agents en attente de « conclusion de situation » pour l'année 2025.

Afin de valoriser, le métier d'aide à domicile et le rendre plus attractif, il est proposé la mise en place de la prime Ségur sous la forme du Complément de traitement indiciaire (CTI) dont le montant brut mensuel par agent s'élève à 238€ (183 € nets). Le levier financier est aujourd'hui incontournable pour promouvoir et valoriser ces missions de service et d'aide à domicile et permettra à l'avenir, de répondre aux difficultés de recrutement et compenser une partie de la pénibilité du métier.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SAAD	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire	variation 2023/2024
charges de personnel	565 986,78	561 152,87	537 710,19	-4%
charges à caractère général et de gestion	6 121,77	6 928,92	21 998,71	217%
TOTAL	572 108,55	568 081,79	559 708,90	-1%



3. EVOLUTION DES RECETTES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget du CCAS ne comptabilise pas de recettes en investissement. Seuls les budgets annexes possèdent une section d'investissement

3.1. Evolution des recettes du budget annexe « L'Accueil »

RECETTES INVESTISSEMENT		
	BP 2023	BP 2024
001 résultat investissement reporté	15 325.01	-----
10 Dotations, Fonds divers et réserves	3 709.39	3 078.63
040 Dotations aux amortissements	0.00	2655.00
13 Subventions d'investissement reçues	6 834.00	6 834.00
16 dépôts et cautionnements	2 802.90	2 802.90
TOTAL	28 671.30	12 715.53

Pour l'Accueil, les recettes d'investissement 2024 se décomposent en 4 catégories :

- Les dotations aux amortissements pour 2 655€ selon la réglementation imposée
- Les dépôts de garantie pour 2 802.90€
- Le FCTVA qui compense la non-récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement fixées chaque années par arrêté
- Un solde de subvention d'investissement pour des travaux d'adaptation

3.2. Evolution des recettes du budget annexe « Epicerie solidaire »

Le budget de l'Epicerie n'enregistre que » des recettes d'amortissement pour l'exercice 2024 à hauteur de 135€

4. EVOLUTION DES DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1. Evolution des dépenses du budget annexe « L'ACCUEIL »

DÉPENSES INVESTISSEMENT RAA		
	BP 2023	BP 2024
16 dépôts et cautionnement	4000	4000
21 immobilisations corporelles	32 702.40	37894.81
TOTAL	36 702.40	41894.81

Au chapitre 016 ce sont les dépenses liées aux remboursements de dépôts de cautionnement lors de départs des résidents.

L'Accueil a également investi en 2023 dans l'achat de matériaux nécessaires à l'activité jardinage, et l'outillage nécessaire à la rénovation des logements et du matériel informatique.

III – Orientation budgétaire 2025 du CCAS et des Annexes – PROSPECTIVES 2025

L'ensemble des éléments ci-dessous sont des projections dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires.

Ces projections sont basées sur des estimations qui sont en raison du contexte inflationniste actuel, affectées par un niveau important d'incertitude.

Le CCAS est reconnu par la population comme étant l'interlocuteur de référence privilégié par sa proximité, et favorise le lien social à travers ses missions d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil, d'orientation, d'accompagnement social et de soutien répondant du mieux possible aux attentes de nos administrés.

Cette situation de proximité et de solidarité, implique pour le CCAS, une évolution permanente des compétences de son personnel, des missions supplémentaires et la mise en place d'actions indispensables pour répondre aux attentes et aux préoccupations sociales des familles.

Dans un contexte inflationniste et de précarité énergétique, la population va être confrontée à des difficultés pour assurer à la fois le paiement des charges fixes et subvenir aux besoins quotidiens de leurs familles.

Dans cet optique et au regard de la nécessité de garder cette présence sociale locale pour les Villeneuvoises et Villeneuvois, la construction du budget 2025 du CCAS sera établie selon une gestion sérieuse et exigeante des besoins avec une bonne maîtrise des dépenses dans un contexte économique peu favorable.

Le budget 2025 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

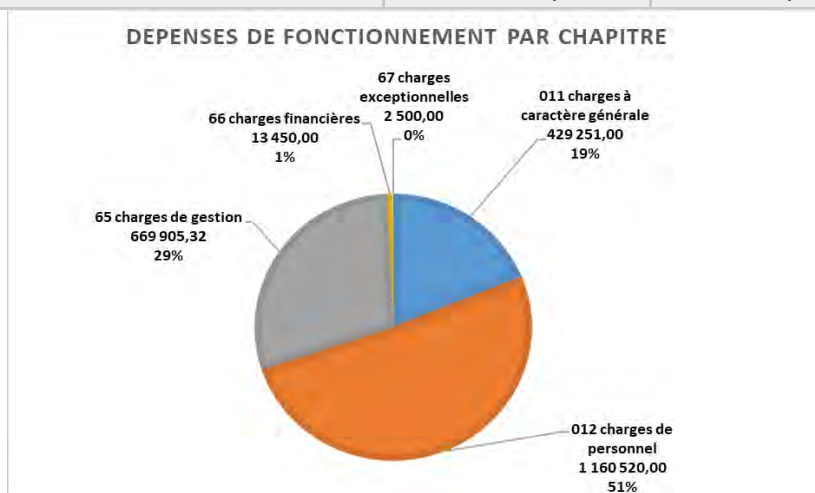
- Le contexte économique, marqué par une inflation très élevée, particulièrement notable sur les denrées alimentaires, les fluides, l'énergie et le carburant.
- Les dépenses de personnel connaissent quant à elles une augmentation notable, suite à la hausse du point d'indice à l'été 2023 et de certaines mesures prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics (5 points d'indice à compter de janvier 2024), l'année 2025 doit être celle d'une hausse du taux de cotisation à la CNRACL.
- Application du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) sur la base du décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement du CTI aux agents sociaux.
- Les décisions prises par la municipalité pour contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes permettant d'améliorer les ratios de la ville, afin d'atteindre les seuils préconisés.
- La mobilisation des subventions auprès des financeurs chaque fois que possible

1. Budget en section de fonctionnement du CCAS– Prospectives 2025

1.1. Les dépenses de fonctionnement 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT CCAS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
011 charges à caractère générale	373 200,00	429 251,00	-15%
012 charges de personnel	1 078 927,00	1 160 520,00	8%
65 charges de gestion	662 479,92	669 905,32	1%
66 charges financières	12 650,00	13 450,00	6%
67 charges exceptionnelles	2 000,00	2 500,00	25%
TOTAL	2 129 256,92	2 275 626,32	7%



Chapitre 011. Charges à caractère général :

Chapitre qui regroupe les charges permettant le fonctionnement général du CCAS mais aussi celles liées à l'activité loisirs dédiées aux seniors.

La Maison des Seniors (MDS), inaugurée en décembre 2021, est gérée par une équipe volontaire et dynamique, qui n'a cessé de développer des actions luttant contre l'isolement de la personne âgée, garantissant le maintien à domicile et proposant des activités de loisirs et de bien-être.

Fort de son succès, ce lieu ressource est désormais bien identifié par nos seniors, qui sont de plus en plus nombreux à participer aux ateliers/activités diverses.

Le but recherché est d'offrir un panel d'activités/d'animations et d'actions de prévention de qualité tout en recherchant à développer les partenariats et trouver de nouvelles subventions.

Montant total prévisionnel pour l'activité Séniors 196 800 €

Une dotation complémentaire de 60 000 € a été attribuée afin de développer de nouvelles activités, notamment sorties, gala ...

Les dépenses liées à l'ensemble des activités se décomposent comme suit :

- Les activités sportives (tai-chi, yoga, sophrologie, marche nordique, aquagym) sont de **16 000 €**
- Le programme de gym autonomie **5800 €** (1 facture de janv. à juin et 2^e facture de sept à déc.)
- Les sorties **70 000€ + 6000 €** pour les transports
- Séjours **40 000 € + 10 000 €** pour les transports
- Le colis de fin d'année remis à 1800 foyers (soit 2500 personnes) pour un montant de **38 000€**
- Les événements festifs et thématiques, thé dansant, chandeleur, galette, BBQ sur les dépenses alimentaires pour **2500 €**
- Semaine bleue **1000 €**
- Centenaires **2000 €**

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

- Noël à la Résidence ACCUEIL et les EHPAD de BEAUREGARD et LES VIGNES **2500 €**
- Spectacles et animation musicale **2000 €**
- Achat jeux et matériel **1000 €**

Les autres principaux postes de dépenses sont :

- Les contrats de prestations de service pour **45 000€** - Depuis la dissolution du SIRM, la Ville a passé une convention avec GPSEA concernant la confection et la livraison des repas à destination des cantines scolaires et des personnes âgées. Convention prenant fin au 31/08/2025, avons inscrit une dépense pour les 4 derniers mois de 2025. Cette dépense est entièrement portée par la Ville, le CCAS devra en fin d'année rembourser notre participation. Pour information notre file active est de 50 à 55 personnes /mois.
Le CCAS réfléchit pour déléguer la gestion de ce service, livraison et confection des repas, à un prestataire extérieur et à ce titre une rencontre a eu lieu avec La Poste.
- Reversement à la Ville du cout porté relatif au portage de repas **100 000 €**
- Locations mobilières pour **25 500 €**
- Les autres frais divers (assurance, formation, documentation générale, fournitures...) permettant le fonctionnement courant du CCAS pour un montant de **107 300 €**

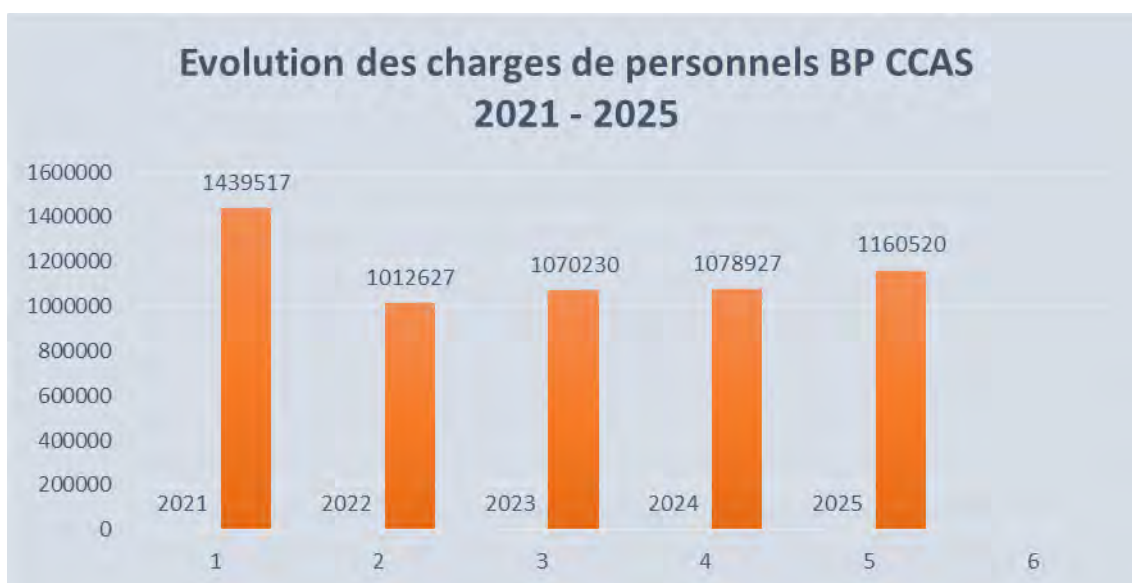
Chapitre 012 – Les charges de personnel :

Les charges de personnel constituent le 1^{er} poste de dépenses et comprend les agents administratifs et sociaux du CCAS et des agents affectés à l'épicerie.

Pour maîtriser l'évolution de la masse salariale sans compromettre la qualité de service, chaque départ définitif d'un agent fait l'objet d'un examen approfondi. Cette analyse vise à déterminer la meilleure approche concernant :

- La réorganisation des services
- La transformation des postes pour répondre à l'évolution des besoins
- Poursuivre le recrutement du responsable des interventions sociales
- Réflexion sur la situation des agents sociaux placés en CLM ou en reclassement.

Les charges tiennent compte des indices liés au GVT issus du déroulement de carrière des agents, des avancements de grade et de la revalorisation des IFSE pour les agents polyvalents et ceux de l'épicerie.

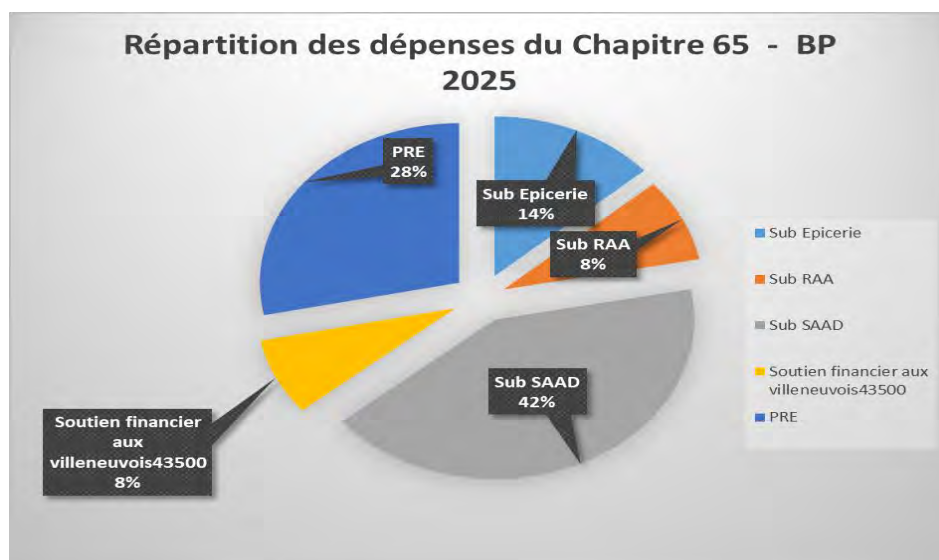


Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Les dépenses du Chapitre 65 comprennent :

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

- ✓ Les moyens dédiés aux soutiens financiers des Villeneuvois, notamment au travers des secours. Ces aides extra légales interviennent sur des situations de grande pauvreté, de dettes locatives, énergétiques, d'aides aux dépenses santé ou liées à la scolarité.
- ✓ La dépense liée au Programme de Réussite Educative (PRE) a été cette année inscrite dans ce chapitre soit 185 000,00 €. Il convient de rappeler que le CCAS porte ce dispositif le conformément à la loi du 18 janvier 2005, il s'agit d'actions à destination des élèves du 1^{er} degré et aux collégiens. Pour rappel, la même somme est inscrite en dépenses et en recettes.
- ✓ Le comblement des déficits des budgets annexes, se décomposant ainsi :
 - o Déficit budget annexe EPICERIE SOLIDAIRE : 88 453.44€
 - o Déficit budget annexe ACCUEIL : 55 309.88 €
 - o Déficit budget annexe SAAD : 274 830.00 €



Chapitre 66- Charges financières

Il s'agit des dépenses liées à l'ouverture de la ligne de trésorerie pour un montant estimé à 13 450 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 500 €

1.2. Les recettes de fonctionnement 2025

14435.26

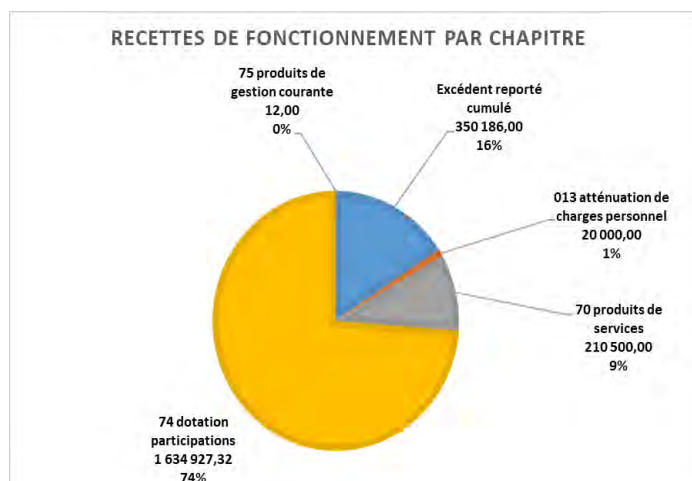
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
Excédent reporté cumulé	61 053,58	350 186,00	474%
013 atténuation de charges personnel	42 820,00	20 000,00	-53%
70 produits de services	272 500,00	210 500,00	-23%
74 dotation participations	1 747 257,34	1 694 927,32	-3%
75 produits de gestion courante	5 626,00	12,00	-100%
77 produits exceptionnels	0	0	-
TOTAL	2 129 256,92	2 215 625,32	4%

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont principalement constituées :

- ✓ Des participations des bénéficiaires du portage de repas 100 000€
- ✓ Des participations des seniors aux activités 35 500€
- ✓ Des remboursements de charges du budget annexe Epicerie
- ✓ Du report du résultat antérieur

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

La subvention communale versée au BP principal du CCAS pour 2024 s'est élevée à 1 099 761 €. Pour 2025 elle est estimée à 1 473 857.32 €



2. Budget en section de fonctionnement et d'investissement de « L'Accueil » pour l'exercice 2025

Tout en respectant l'effort de diminution sur les dépenses prévisionnelles, les prévisions pour le BP 2025 devraient permettre :

- De maintenir un cadre de vie épanouissant en privilégiant le maintien du lien social des résidents et organiser des activités en lien avec l'offre locale et la ville.
- De continuer à accueillir les résidents dans de bonnes conditions de vie, et compte tenu du projet immobilier, de fixer le nombre de résidents pour l'année 2025 à 35.
- Avec la proximité de l'épicerie solidaire, de mutualiser des animations /sorties favorisant ainsi la solidarité entre les générations.

2.1. Les dépenses en section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
011 charges à caractère général	190 455,00	191 700,00	1%
012 charges de personnel	178 585,00	158 700,00	-11%
65 charges de gestion	28 240,11	18 700,00	-34%
66 charges financières	0,00	0,00	-
67 charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	-100%
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	3 630,00	18 700,00	81%
002 déficit de fonctionnement reporté	0,00	14 435,26	-
TOTAL	404 780,11	383 535,26	-5%

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements règlementaires.

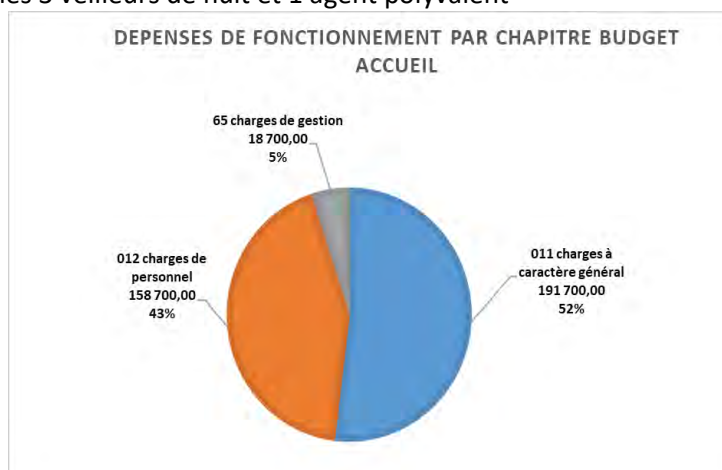
Les chapitres 011 et 012 regroupent les principales dépenses, à savoir :

- ✓ Au 011, les loyers, charges comprises, payés à VALOPHIS, pour un montant de 154 200 € contre 153 200€ en 2024. Avons prévu une augmentation du coût relatif au chauffage.
- ✓ Au 012, les frais de personnel pour un montant de 158 700.00 €, diminution de 12% liée au départ d'un agent polyvalent.

Accusé de réception en préfecture
n° 2024-01220
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Budget en diminution dû :

- Au transfert de la prestation « Restauration » sur le budget principal du CCAS
- Sur le 012, le non remplacement d'un agent parti à la retraite pour inaptitude. Sont rémunérés les 3 veilleurs de nuit et 1 agent polyvalent



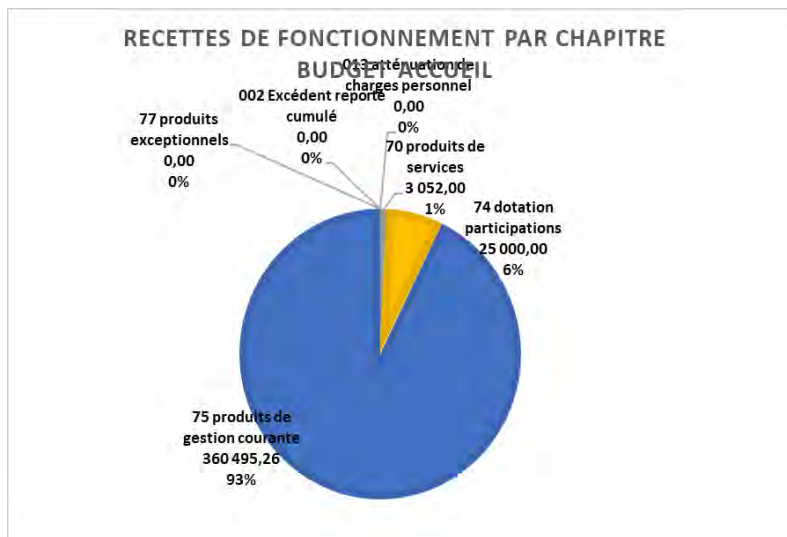
2.2. Les recettes en section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
002 Excédent reporté cumulé	55 379,48	0,00	-100%
013 atténuation de charges personnel	124,36	0,00	-100%
70 produits de services	7 749,00	3 052,00	-61%
74 dotation participations	27 805,00	25 000,00	-10%
75 produits de gestion courante	317 476,63	360 495,26	14%
77 produits exceptionnels	0,00	0,00	-
TOTAL	408 534,47	388 547,26	-5%

Au chapitre 75 pour l'exercice 2025, il est prévu un rattrapage de 3 mois de loyers (juillet, août, septembre) rejetés par le SGC en fin d'exercice suite à des éléments complémentaires demandés, ce qui fait augmenter ce chapitre de 14%.

Pour rappel et au regard de l'état du bâti et du projet urbain de Valophis sur le site ACCUEIL/Péguy (démolition de la RAA), le CCAS dans une projection d'accompagner au mieux les résidents vers un nouveau projet d'habitat se fixe pour objectif de réduire le nombre de logements et ainsi dès 2025 de mettre à la location 35 studios.

La subvention du CCAS pour 2025 est de 55 309,88 € contre 45 864 € en 2024,
Le forfait autonomie versé par le Conseil départemental pour 2025 reste stable à 25 000 €.



2.3. Les dépenses et recettes en section d'investissement

Le budget d'investissement est de 56 868.71€.

18 700€ sont attendus au titre des amortissements réglementaires, 36 968.71€ au titre du résultat reporté et 1200€ au titre des dépôts et cautionnement.

RECETTES INVESTISSEMENT RAA	BP 2024	Prévisions 2025	Taux variation
001 résultat investissement reporté	27 430.81	36 968.71	35%
040 opération d'ordre de transfert	3 630.00	18 700.00	415%
165 dépôts et cautionnements	4 000.00	1 200.00	-701%
TOTAL	35 060.81	56 868.71	62%

Les dépenses d'investissement pour 2025 permettront de financer 37 000€ de travaux, 5800€ de mobiliers et 5 000€ d'équipements.

DEPENSES INVESTISSEMENT RAA	BP 2024	Prévisions 2025	Taux variation
16 dépôts et cautionnements	4 000.00	1 200.00	-70%
21 immobilisations corporelles	31 060.81	55 668.71	79%
TOTAL	35 060.81	56 868.71	62%

3. Budget en section de fonctionnement et d'investissement de l'Épicerie Solidaire

3.1. Les dépenses en section de fonctionnement

Hormis les charges de personnel qui correspondent au remboursement au CCAS du coût des agents travaillant à l'épicerie soit 1.8 ETP, la principale dépense du chapitre 011 est l'achat de denrées alimentaires. En effet, l'épicerie solidaire a pour objectif de lutter contre la précarité alimentaire en proposant des produits à prix réduit. Pour cela, en plus des ramasses et collectes effectuées tout au long de l'année, des produits alimentaires et non alimentaires sont

Accusé de réception en préfecture
01450-2024-01192-2024-1500
Date de réception préfecture : 11/04/2025

achetés auprès d'enseignes avec lesquelles nous avons des partenariats, diverses enseignes bio, BAPIF, Dons solidaires, ...

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉPICERIE SOCIALE PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
011 charges à caractère général	33 654,00	33 700,00	0%
012 charges de personnel	75 000,00	75 000,00	0%
65 charges de gestion	1 360,00	100,00	-93%
040 Opérations d'ordre de transfert	300,00		-
021 immobilisation	300,00		
023 virement à la section d'investissement	0,00	365,00	
042 Opérations d'ordre	0,00	1 000,00	-
002 déficit de fonctionnement reporté		8 788,44	-
TOTAL	110 614,00	118 953,44	8%

3.2. Les recettes en section de fonctionnement

Les ressources proviennent majoritairement de subventions publiques et d'une subvention dite d'équilibre versée par le CCAS. Les bénéficiaires payent une petite contribution financière qui permet de couvrir partiellement les frais opérationnels.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
Excédent reporté cumulé	5 133,45	0.00	-100%
70 produits de services	6 000,00	6 500,00	8%
74 dotation participations	27 554,00	24 000,00	-13%
75 produits de gestion courante	71 626,55	88 453,44	23%
77 produits exceptionnels	0.00	0.00	-
TOTAL	110 314,00	118 953,44	8%

Les principales recettes de fonctionnement de l'Épicerie solidaire proviennent :

- ✓ Des dotations (Conseil départemental et associations diverses)
- ✓ D'une subvention d'équilibre versée par le CCAS d'un montant de 88 453 € pour 2025 contre 71 626 € en 2024.

La hausse des recettes s'explique par la volonté de développer les actions collectives tout en recherchant des financements. Pour 2025, les projets identifiés dans le cadre de la politique de la ville sont axés autour de l'emploi, l'accès à la culture, la santé, le budget et la précarité énergétique.

3.3. Les dépenses et recettes en section d'investissement

En dépenses, il convient d'inscrire la somme de 1 500 €, dépense qui permettrait de remplacer les armoires congélateurs

Les recettes en investissement viennent équilibrer les dépenses.

4. Budget en section de fonctionnement du SAAD

Accusé de réception en préfecture
094-269400453-20250411-2025-02-01-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

En sa qualité de gestionnaire d'un Service d'aide à domicile, le CCAS est tenu de procéder à l'élaboration d'un budget annexe rattaché au budget principal (M57) présenté selon la nomenclature spécifique M22.

Ce changement de cadre budgétaire et comptable va permettre d'établir le coût réel du service d'aide à domicile et de déterminer avec précision le tarif à facturer aux usagers pour équilibrer les comptes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SAAD	BP 2024	BP 2025	variation 2023/2024
charges de personnel	562 250,00	576 030,00	2%
charges à caractère général et de gestion	30 812,00	18 812,00	-39%
TOTAL	593 062,00	594 842,00	0%

CONCLUSION

Ainsi, le budget du CCAS et de ses annexes devraient permettre de :

- **Consolider et diversifier l'accueil et l'accompagnement des familles en situation de précarité** : Un travail important de montée en compétences est mené pour faire de la fonction accueil un enjeu partagé par l'ensemble des agents de la structure.
- **Poursuivre et développer notre implication dans la prévention des expulsions**
- **Maintenir les actions de prévention** et d'information dans la lutte contre les violences conjugales
- **Développer les missions de la MDS** : structurer une programmation d'animation en direction des seniors, offrir des actions d'information, développer le réseau et lutter contre la perte d'autonomie
- **Veiller à l'équilibre budgétaire du SAAD** tout en garantissant des prestations de services de qualité.
- **Développer les missions de l'épicerie** : maintenir le partenariat, augmenter la file active et poursuivre les ateliers répondant aux besoins identifiés
- La concrétisation, la réalisation de ces objectifs ne peut passer que par la **stabilisation des équipes en place** : aider les agents à monter en compétences, construire des plans de formations et de carrières adaptés à chacun.

En conclusion, ce ROB présente une volonté de maintien de services de qualité à destination des populations, tout en intégrant une démarche volontaire de développement d'une action sociale de proximité sachant s'adapter aux évolutions de la demande sociale et des besoins repérés.